

ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
CONSEIL GENERAL DU NORD
C.A.U.F.

COMMUNE de BOESCHEPE



2. PROPOSITIONS

Traits d'histoires, Jean-Pierre MISPELON : architecte-urbaniste
1 Bd de Valmy, 59650 Villeneuve d'Ascq, Tel : 03 20 67 07 08, Fax : 03 20 67 23 24
Aline Le Cœur, Cécile Debaille : architectes-paysagistes
1 rue Gounod, 59800 Lille, Tel : 03 20 78 06 14, Fax : 03 20 31 38 82

Mai 2000

Page	3	I. L'urbanisation nouvelle
	5	1. L'urbanisation nouvelle
	9	2. Recommandations pour l'implantation du bâti
	11	II. La localisation des équipements
	15	III. Le centre
	16	1. Les intentions majeures d'aménagement
	17	2. Les boucles de promenade au coeur du bourg
	20	3. Rappel des principes définis pour l'amélioration du centre
	23	4. Grand place / église : trois esquisses
	27	5. Le projet
		- Plan de l'existant
		- Projet de la Grand place et des abords de l'église
		- Perspective sur la Grand place
		- Perspective vers le parvis de l'église
		- Perspective vers le parvis de la mairie
		- Perspective sur le jardin de l'église
		- Plan de l'éclairage
		- Proposition de phasage des travaux
	37	IV. Les abords du moulin
	43	V. Les petits projets
	45	1. Le blockhaus, point de vue panoramique
	49	2. Le Sacré Coeur
	53	3. Les abords des tennis
	55	4. L'étang de Steen-Acker
	57	5. Les abords des terrains de football
	59	6. Le mobilier et les matériaux
	61	VI. Les hameaux
	63	1. Steen-Acker
	65	2. L'Abeelee

SOMMAIRE

I - L'URBANISATION NOUVELLE

I-1- L'urbanisation nouvelle

Trop souvent la question de l'urbanisation nouvelle semble être synonyme de localisation de zones dans un plan d'occupation des sols.

La construction nouvelle correspond à des attentes :

- de renforcement du poids de la commune
- d'évolution de la démographie.

Elle doit correspondre

- à un projet d'image pour le territoire
- à une définition du nombre de logements neufs
- à une définition du type de logements

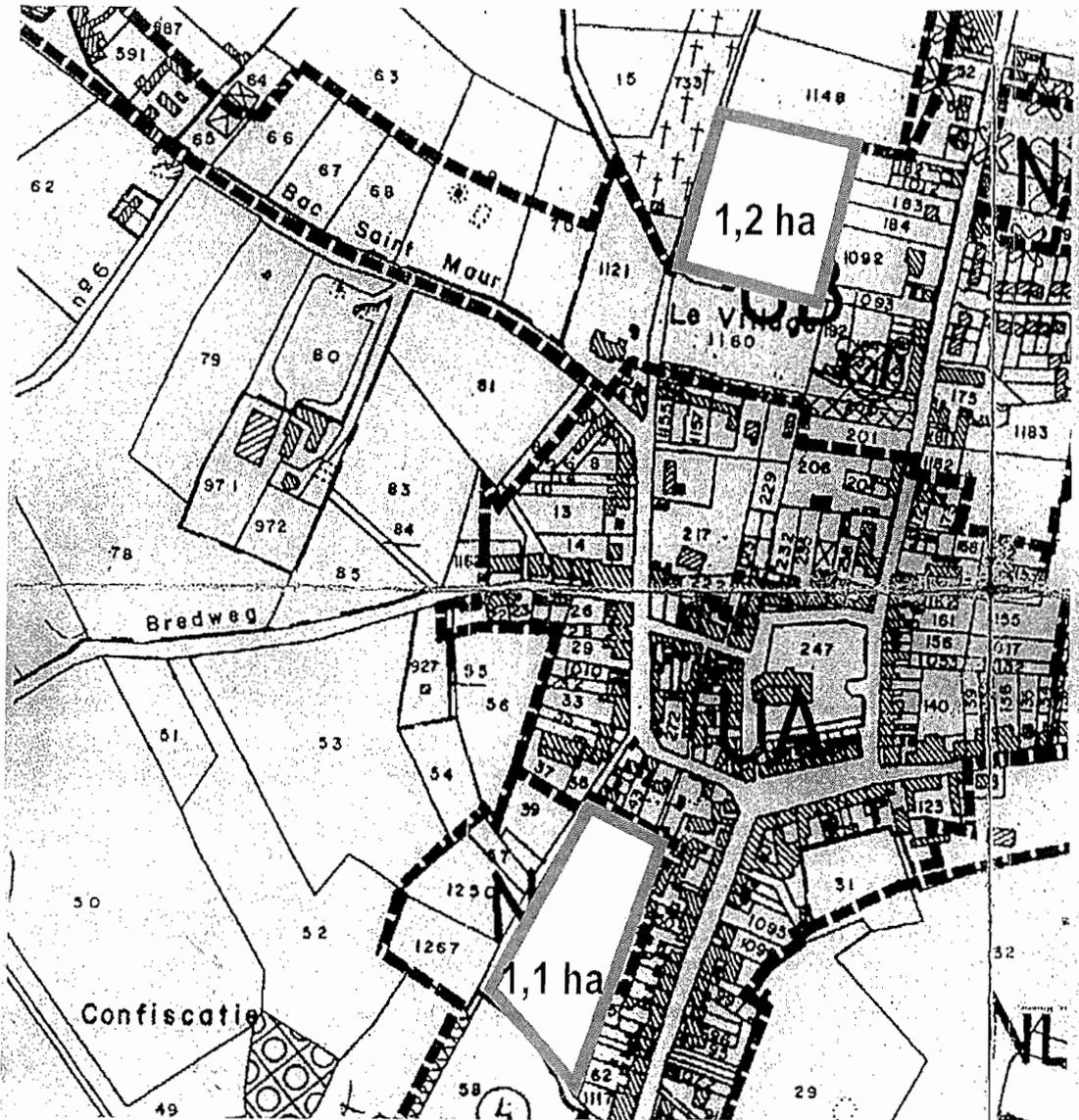
Elle doit prendre en compte

- le rapport entre le bâti et le relief
- l'optimisation des réseaux existants
- la synergie avec les équipements existants

La loi en préparation intitulée "Solidarité et développement urbain" envisage de compléter les Plans d'Occupation des Sols (POS) avec pour ambition d'associer

- le traitement de l'espace urbain
- le paysage
- l'environnement.

Il s'agit ici non plus de définir uniquement la vocation des sols, mais bien un projet global pour la commune, une image urbaine tout autant qu'une succession de zones.



plan des localisations d'urbanisation nouvelle envisageables à court terme dans le centre bourg



photo depuis le chemin des loups



descente vers le chemin du moulin

Mais puisque l'état actuel de la réglementation conduit aujourd'hui à se positionner entre différentes opportunités, voici quelques éléments de comparaisons entre deux emprises actuellement non bâties et situées en périmètre constructible à l'intérieur du centre bourg :

- des terrains situés derrière les tennis
- une parcelle cernée par le chemin des loups.

Hypothèse 1 : l'urbanisation derrière les tennis

- Avantages :
- desserte aisée à partir de la rue des Charmilles
 - partie de territoire ayant connu d'autres extensions récentes
 - proche d'un ensemble scolaire

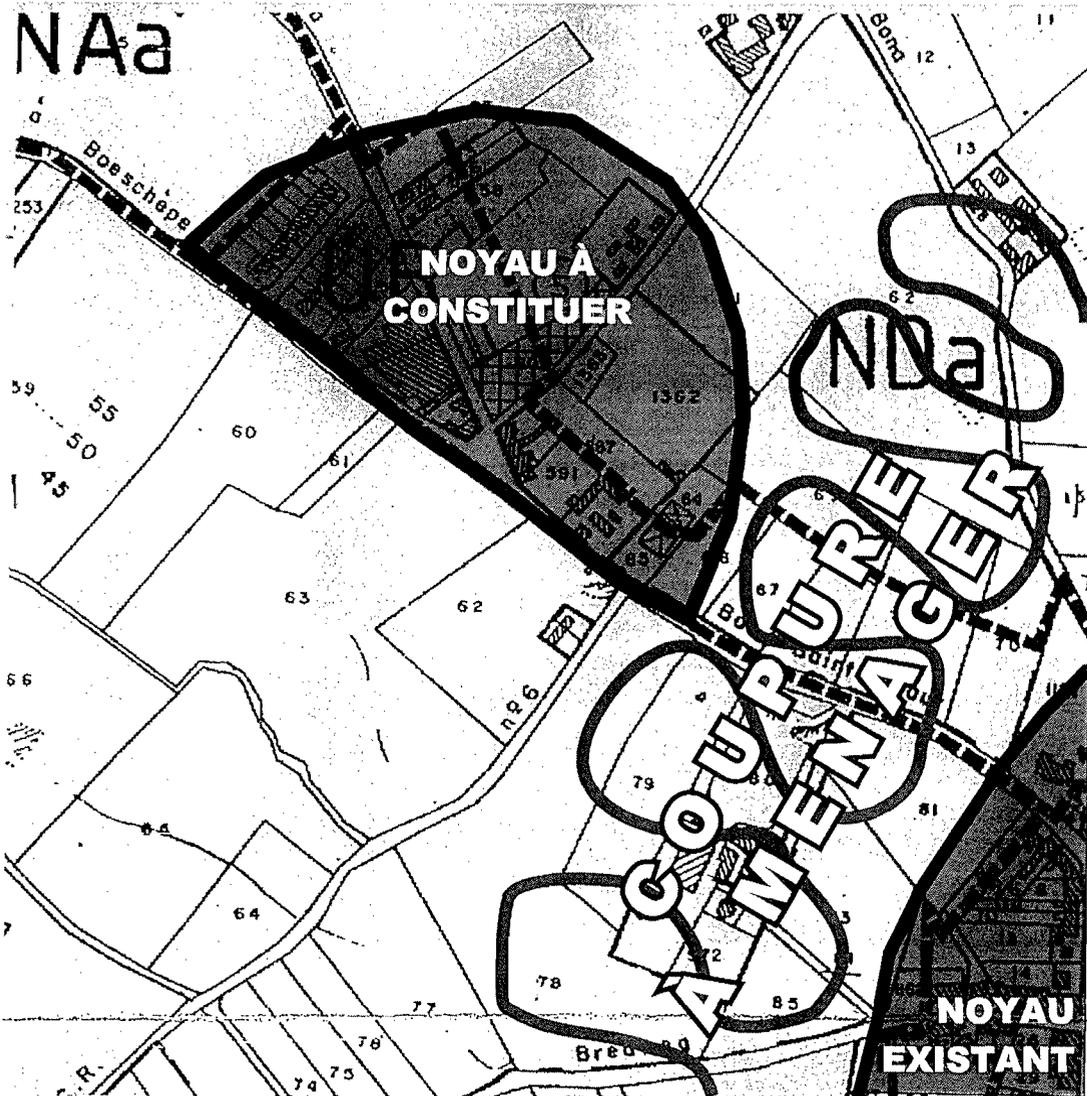
- Inconvénients :
- étire assez sensiblement la tâche urbaine vers le nord
 - implantation distante des services et commerces du centre

Hypothèse 2 : l'urbanisation à l'est du chemin des loups

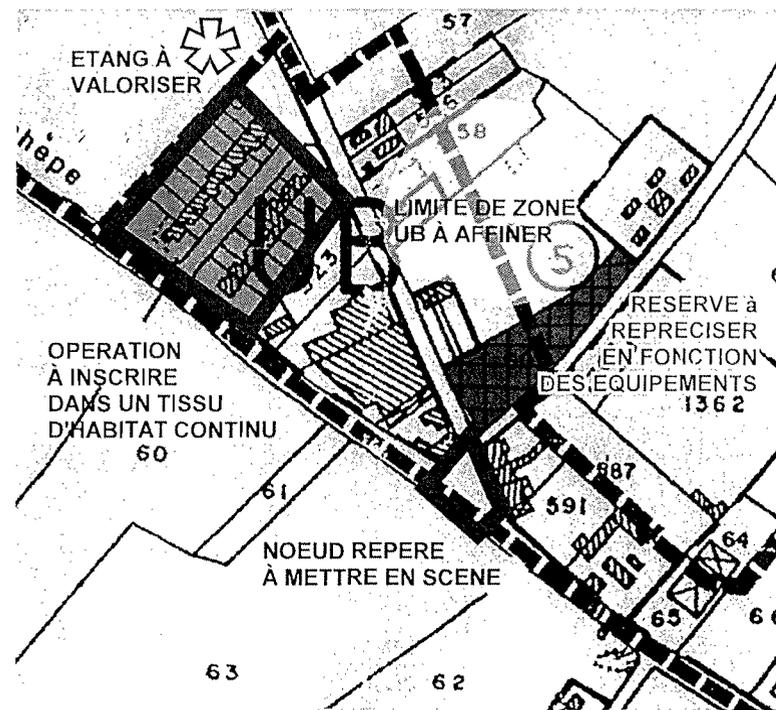
- Avantages :
- immédiatement contigu au centre
 - fait corps avec l'urbanisation ancienne

- Inconvénients :
- desserte plus difficile
 - forte visibilité depuis le moulin

De ces deux hypothèses, il semble que la seconde soit la meilleure à la condition expresse que l'urbanisation ne se fasse pas à l'ouest du chemin des loups et que le plan masse de l'opération ne conduise pas à des implantations en front à rue sur le chemin mais préserve le talus existant



L'urbanisation entre l'étang et le stade de foot nécessite d'être réfléchi en tant qu'entité autonome par rapport au centre bourg



I-2- Recommandations pour l'implantation du bâti

LA VOLUMETRIE

Dans ce paysage de relief où les constructions sont le plus fréquemment isolées sur leurs parcelles, ce qui s'impose le plus à l'oeil c'est la toiture des constructions.

Or la forme de la toiture découle très directement de la volumétrie de l'édifice, aussi bien en ce qui concerne les hauteurs d'étage qu'en ce qui concerne l'emprise au sol.

Sur le premier point la tendance des constructeurs aujourd'hui est à l'économie ce qui signifie une préférence pour les hauteurs de façade faibles, ce qui va tout à fait dans le sens d'une architecture locale en R+combles.

Par contre, les organisations de plan et les souhaits de surface des pièces à vivre, conduisent à des épaisseurs de bâtiments plus importantes qu'autrefois, ce qui transparaît fortement dans le paysage par des volumes de toiture (emprise et hauteur) plus conséquents.

Compte-tenu de la particularité du site, il semble justifié de proposer une règle précise de volumétrie qui pourrait être la suivante :

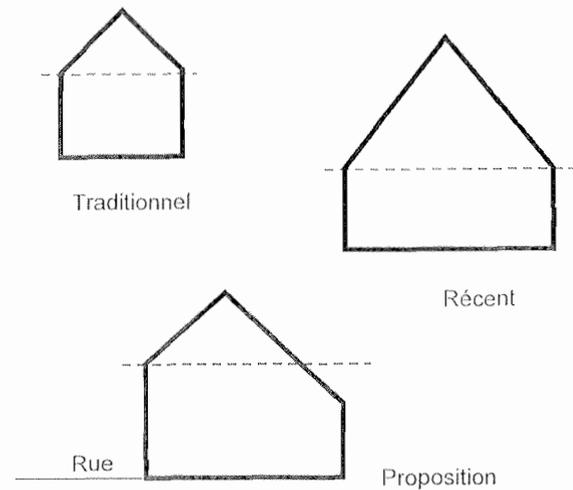
- 1- les pentes de toiture seront à 45°
- 2- un versant au moins aura une hauteur inférieure à celle de la façade qu'il domine
- 3- le versant qui lui répond aura une hauteur inférieure au double de celle du précédent

LE RAPPORT AU SOL

Cette disposition contribue à inciter les constructeurs à morceler leurs volumes ce qui est déjà une bonne manière d'assurer une meilleure intégration au relief.

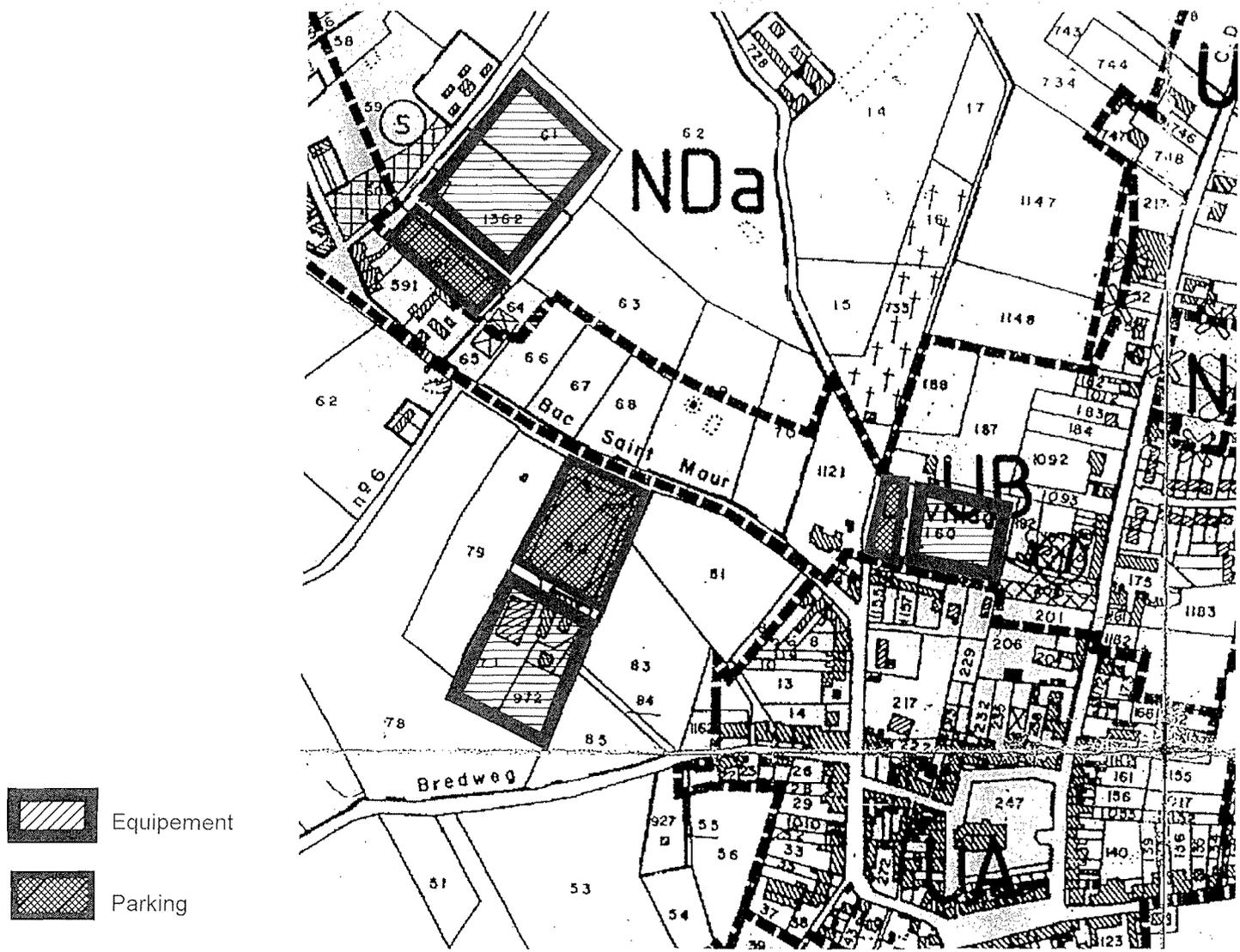
D'autre part la dissymétrie des pentes s'inscrit dans une référence de non horizontalité du sol et facilite l'inscription du volume sur le terrain.

Afin de mieux adapter les règles de conception au relief, il est proposé de réaliser une cartographie du territoire communal avec des zonages par nature de pente. Ainsi pour les zones de pente moyenne, pourrait-on imposer des règles concernant la dimension des terrasses extérieures, des hauteurs maximum de murets de retenue de terre, des sens de faitage selon que les deux pentes de toiture sont symétriques (perpendiculaire à la pente) ou que les deux pentes sont asymétriques.



*à la base de
cette règle
il faut toujours
avoir une hauteur
inférieure à celle
de la façade*

II- LA LOCALISATION DES EQUIPEMENTS



Hypothèse 1 de localisation du tir à l'arc



sous réserve de vérification des périmètres de sécurité

Hypothèse 2 de localisation du tir à l'arc



sous réserve de vérification des périmètres de sécurité

II- La localisation des équipements

Constat

- Grande dispersion même dans le centre bourg

Risque

- Démultiplication des zones de stationnement
- Augmentation des déplacements automobiles
- Perte de visibilité des investissements communaux
- Absence de synergies entre équipements et commerces pour l'animation locale

Proposition

- Essayer de regrouper ces équipements au moins par deux

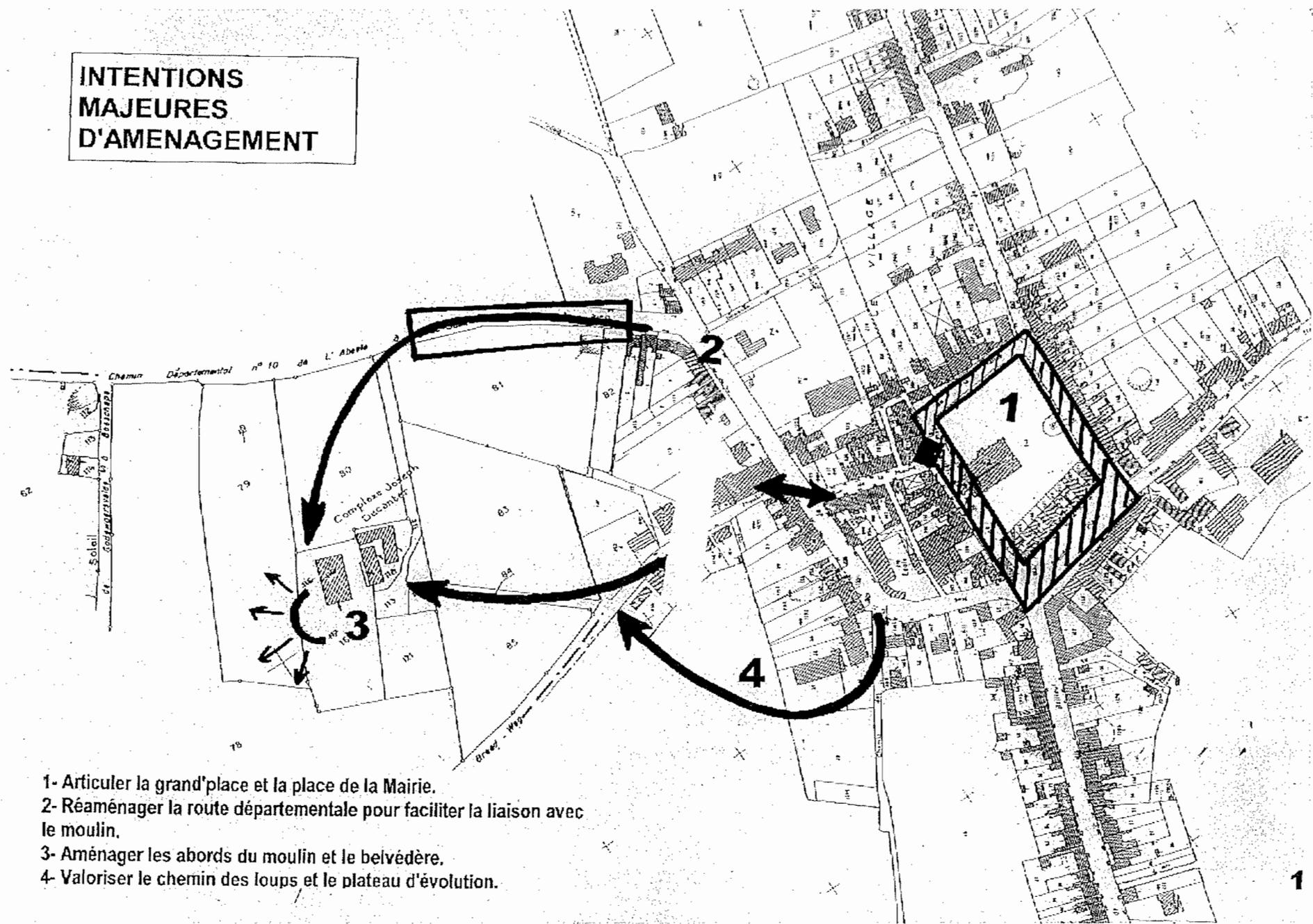
Leviers

- Implantation du tir à l'arc à planifier
- Urbanisations nouvelles à définir

III- LE CENTRE

III-1- Les intentions majeures d'aménagement

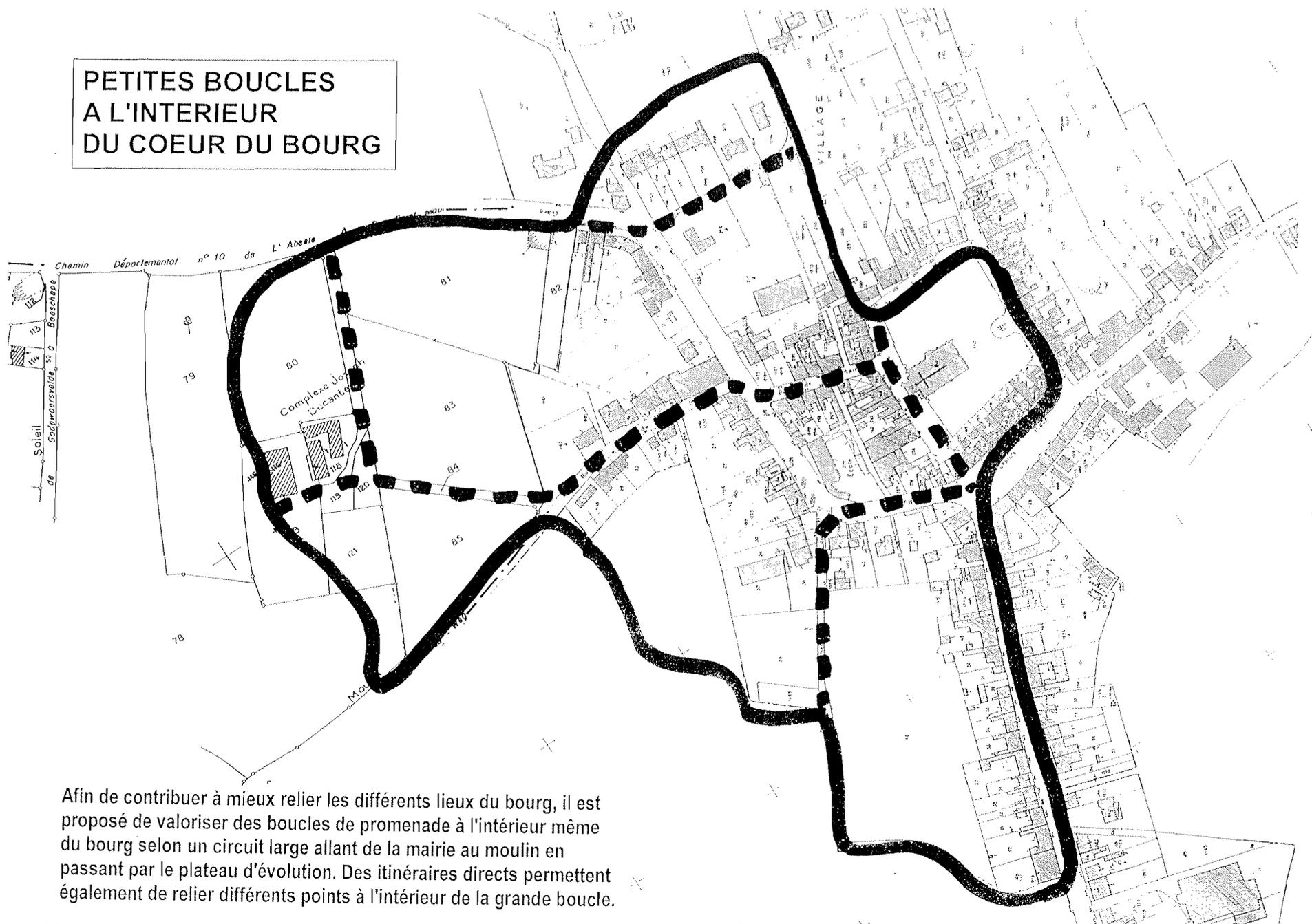
INTENTIONS MAJEURES D'AMENAGEMENT



- 1- Articuler la grand'place et la place de la Mairie.
- 2- Réaménager la route départementale pour faciliter la liaison avec le moulin.
- 3- Aménager les abords du moulin et le belvédère.
- 4- Valoriser le chemin des loups et le plateau d'évolution.

III-2- Les boucles de promenade au coeur du bourg

PETITES BOUCLES
A L'INTERIEUR
DU COEUR DU BOURG



Afin de contribuer à mieux relier les différents lieux du bourg, il est proposé de valoriser des boucles de promenade à l'intérieur même du bourg selon un circuit large allant de la mairie au moulin en passant par le plateau d'évolution. Des itinéraires directs permettent également de relier différents points à l'intérieur de la grande boucle.



Traversée entre la rue de la Mairie et la rue du Moulin



Ruelle de l'école

Rappelons-nous ici l'un des maîtres mots qui doit guider tout aménagement sur la commune : ARTICULATION.

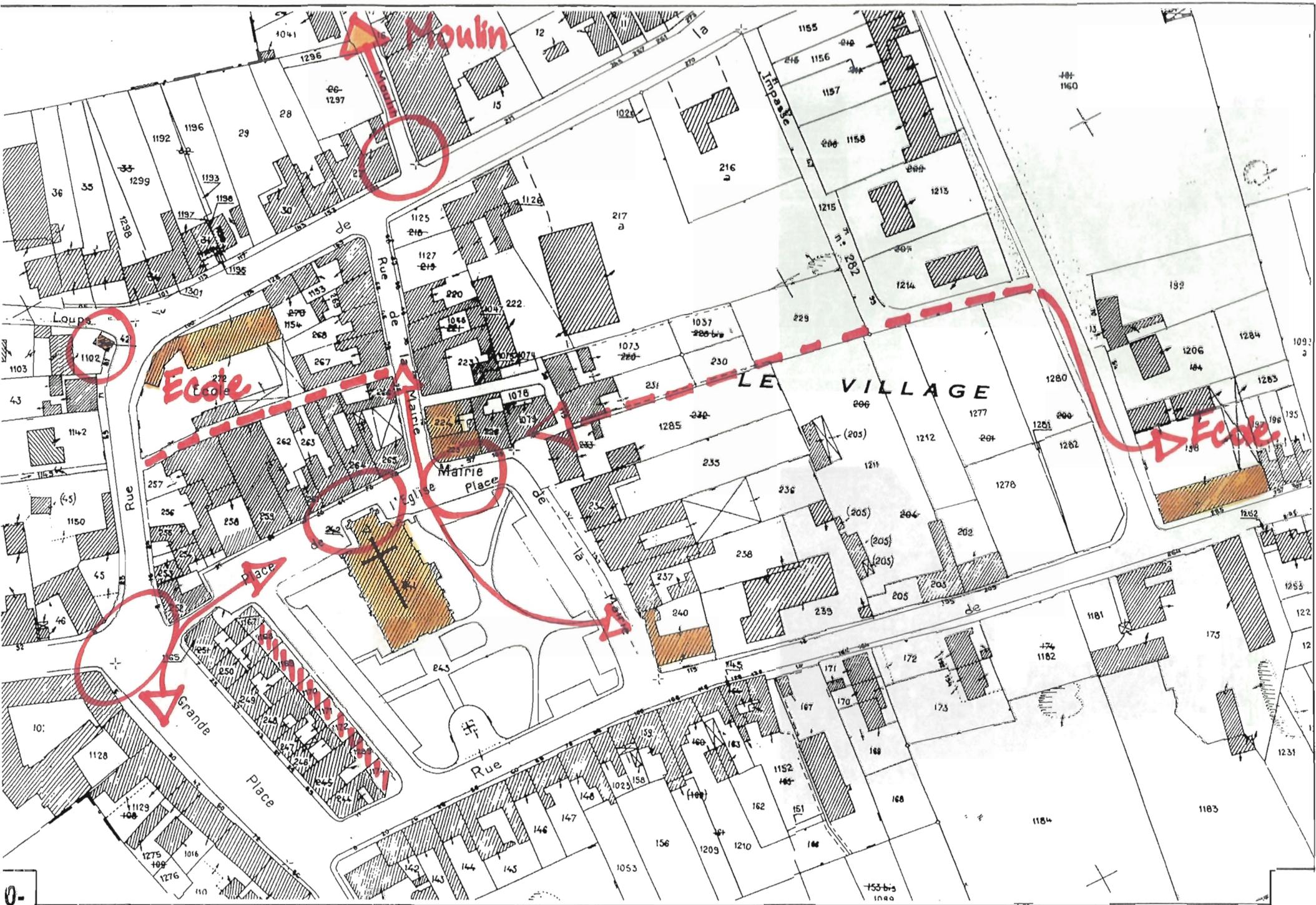
Articuler le bourg et les hameaux, le mobilier urbain avec le sol, la grand'place avec le moulin, le rural avec les noyaux urbanisés,

A cet égard donc, l'amélioration des liaisons piétonnes, notamment dans le centre bourg constitue une matérialisation concrète de cette démarche d'articulation dont nous donnons ici trois exemple :

- le traitement de la traversée de la rue de la gare pour mieux visualiser le lien entre la rue du moulin et la rue de la mairie
- le mise en valeur de la ruelle de l'école, avec notamment un déplacement de l'entrée sur la cour pour mieux positionner la sortie des classes par rapport à la cantine,
- la mise en valeur de la chapelle à l'entrée du chemin des loups de manière à mieux mettre en scène cet itinéraire.

Illustration de la chapelle vers le chemin des loups





Moulin

Eglise

Mairie Place

Fede

LE VILLAGE

Grande Place

Rue de l'Eglise

Rue de l'Impasse

Rue de la Mairie

Rue de

III-3- Rappel des principes définis pour l'amélioration du centre

- révéler l'identité des différents lieux, Grande Place : lieu de vie ; Contour de l'Eglise : lieu plus intime
- révéler les potentialités du site (globalité des espaces, pente, ensoleillement)
- permettre la multiplicité des fonctions (stationnement, circulation, lieu convivial, jardin, ducasse), sans découper l'espace en «compartiments» correspondant à des usages trop précis
- traiter l'espace du centre dans sa globalité, en s'attachant d'abord aux liaisons
 - ruelle entre la Grande Place et le Contour de l'Eglise
 - liaison entre la place de l'église et le parvis de la mairie
 - liaison vers les écoles et les tennis
 - liaison vers le Moulin depuis la rue de la Mairie
 - liaison vers la chapelle de la rue de la Gare
 - incitation à traverser le square
- respecter la dualité : Grande Place minérale – Contour de l'Eglise végétal
- favoriser la convivialité : la Grande Place qui doit devenir un **endroit de convergence de la vie du bourg**. Un aménagement pourra y participer (canalisation des flux de circulation, traitement du sol, des éclairages, incitation à la réfection des façades, incitation à l'ouverture de commerces)
- permettre la circulation et le stationnement
- favoriser la circulation piétonne (trottoirs, ruelles, création d'une voyette depuis la place de la mairie à l'école, vers le Nord)
- mettre en valeur les monuments et leur parvis : mairie, église, monument aux morts, écoles, chapelle, crèche-cantine
- valoriser l'architecture des façades (incitation) et traiter les arrières «disparates» des maisons au Sud du square
- rendre le square plus attractif : bancs, éclaircie des végétaux, finition des allées, mise en lumière...
- disposer le mobilier comme un élément de composition à part entière
- mettre en valeur les lieux par un éclairage approprié

Grands principes à respecter dans le projet:

1. La "ruralité" :

sobriété, simplicité de mise en œuvre, minimum de travaux

2. Un seul ensemble, unifié (Grand place / église) :

auquel l'effacement partiel de la rue arrière (devenant desserte locale) participe

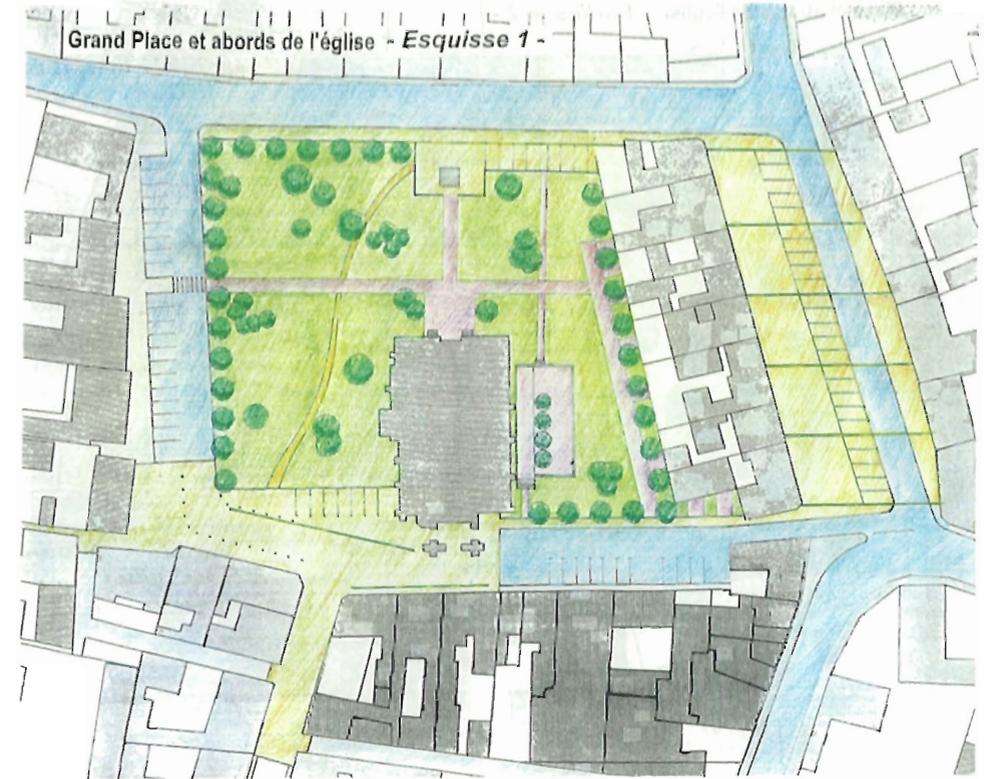
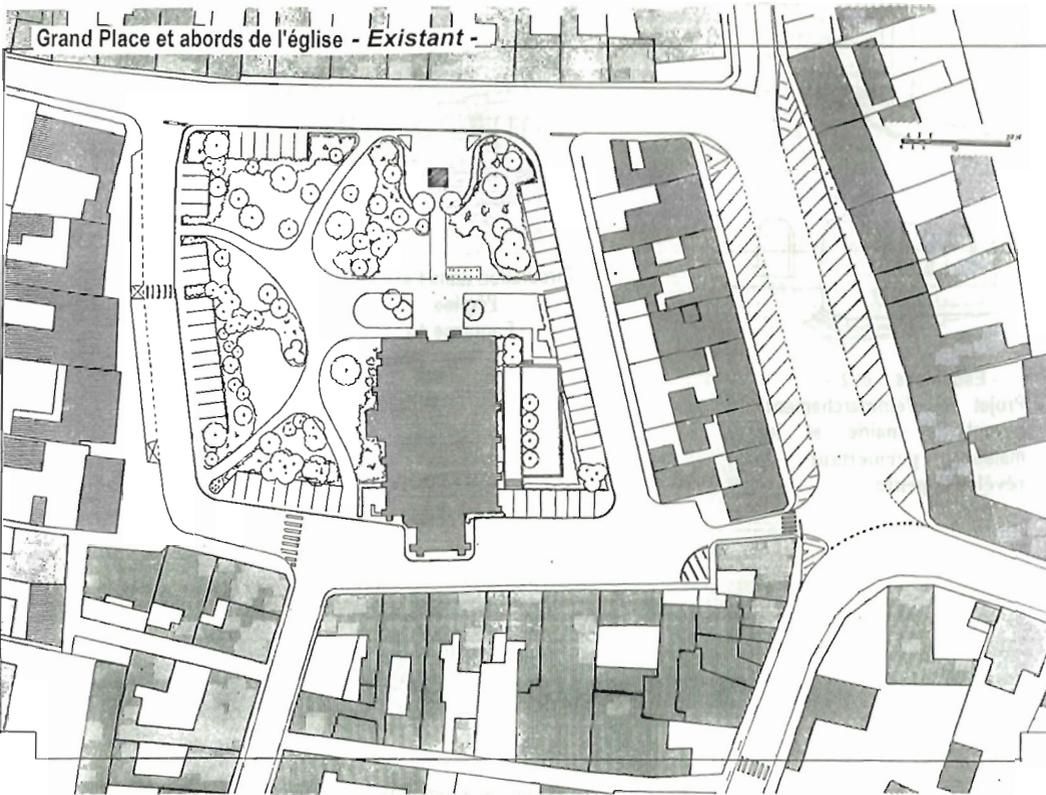
3. La transparence de l'espace planté :

Le jardin de l'église devient un véritable espace public participant à la vie de la commune, que l'on traverse ou dans lequel on s'arrête

4. La pente

5. Le stationnement temporaire non matérialisé

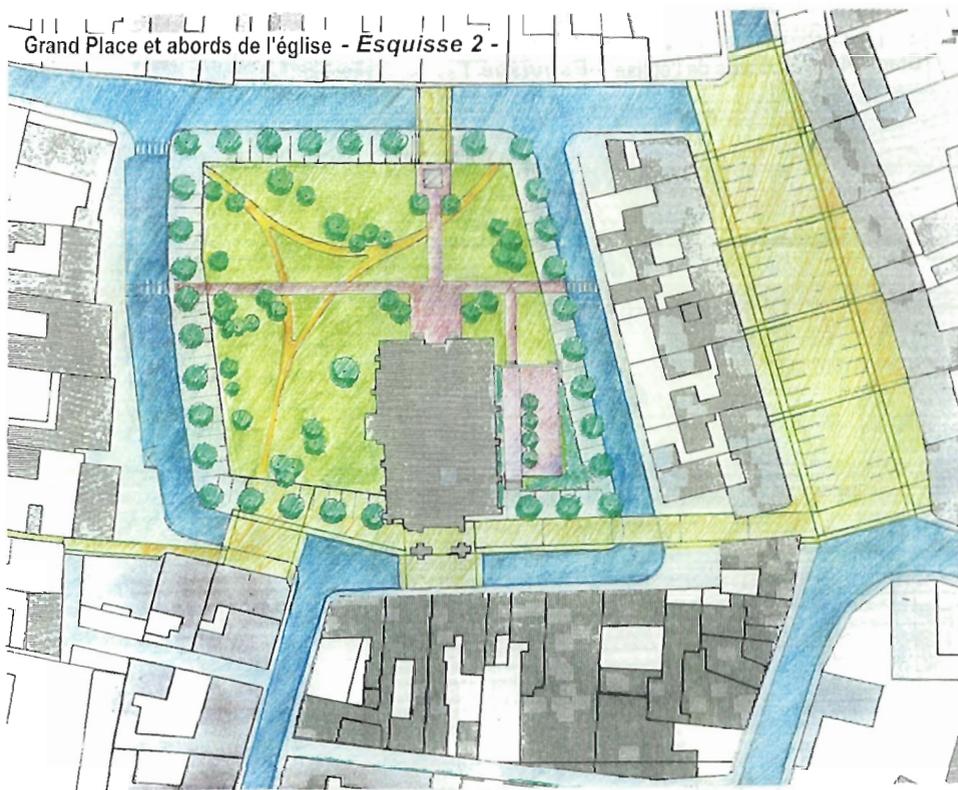
III-4- Grand place / Eglise : trois esquisses



Cette première solution essaie de joindre intimement le grand' place et le jardin

- La partie la plus ensoleillée de la place est élargie et bénéficie d'un traitement de sol plus noble. L'espace de circulation de la voiture est réduit à son minimum le long des maisons au sud de la place.
- Le jardin s'étend jusque l'arrière des maisons de la grand' place. La voie actuelle est remplacée par une allée de jardins permettant aux riverains d'avoir toujours accès à leurs garages.
- Un grand parvis unifie l'espace devant l'église et la mairie et met en valeur l'entrée du jardin et l'accès vers les passages piétonniers.

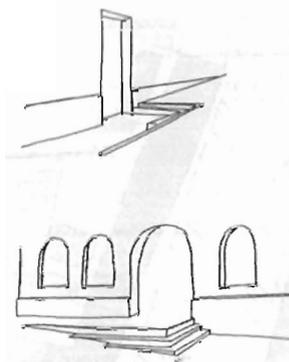
Grand Place et abords de l'église - Esquisse 2 -



Cette seconde solution traite la place et le jardin comme deux espaces ayant leur identité propre.

Une promenade piétonne relie ces deux éléments et mène à la Mairie.

- La grand' place, traitée de façon uniforme, garde la disposition du stationnement actuel. Les espaces piétons devant les maisons sont élargis.
- Un alignement d'arbres ceinture le jardin retrouvant les traces de l'ancien mur du cimetière.
- Une promenade piétonne mène de la grand' place au nouveau chemin accédant vers les tennis et l'école. Le long de celle-ci des parvis mettent en scène l'entrée de l'église et de la mairie.



- Esquisses 1 et 2 -
Projet d'embarchements
devant la mairie et les
maisons permettant de
révéler la pente.



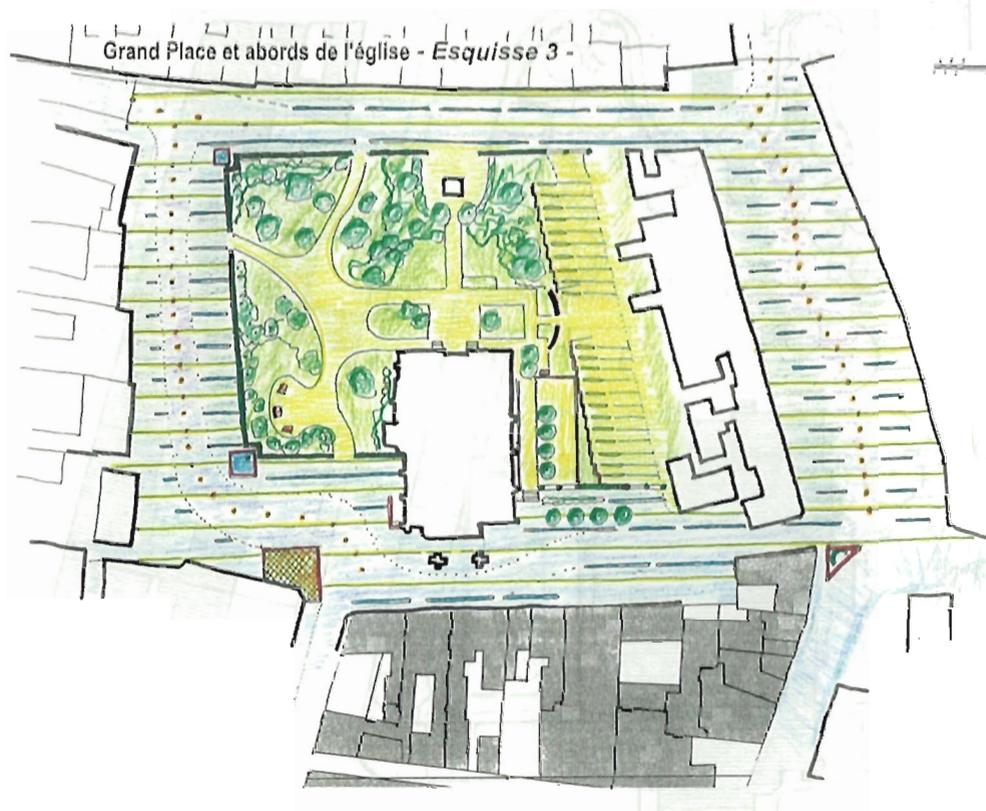
Circulation dans l'axe de
l'église
- Esquisse 1 -



Promenade piétonne
dans l'axe de l'église
- Esquisse 2 -



Le parvis de la mairie
- Esquisse

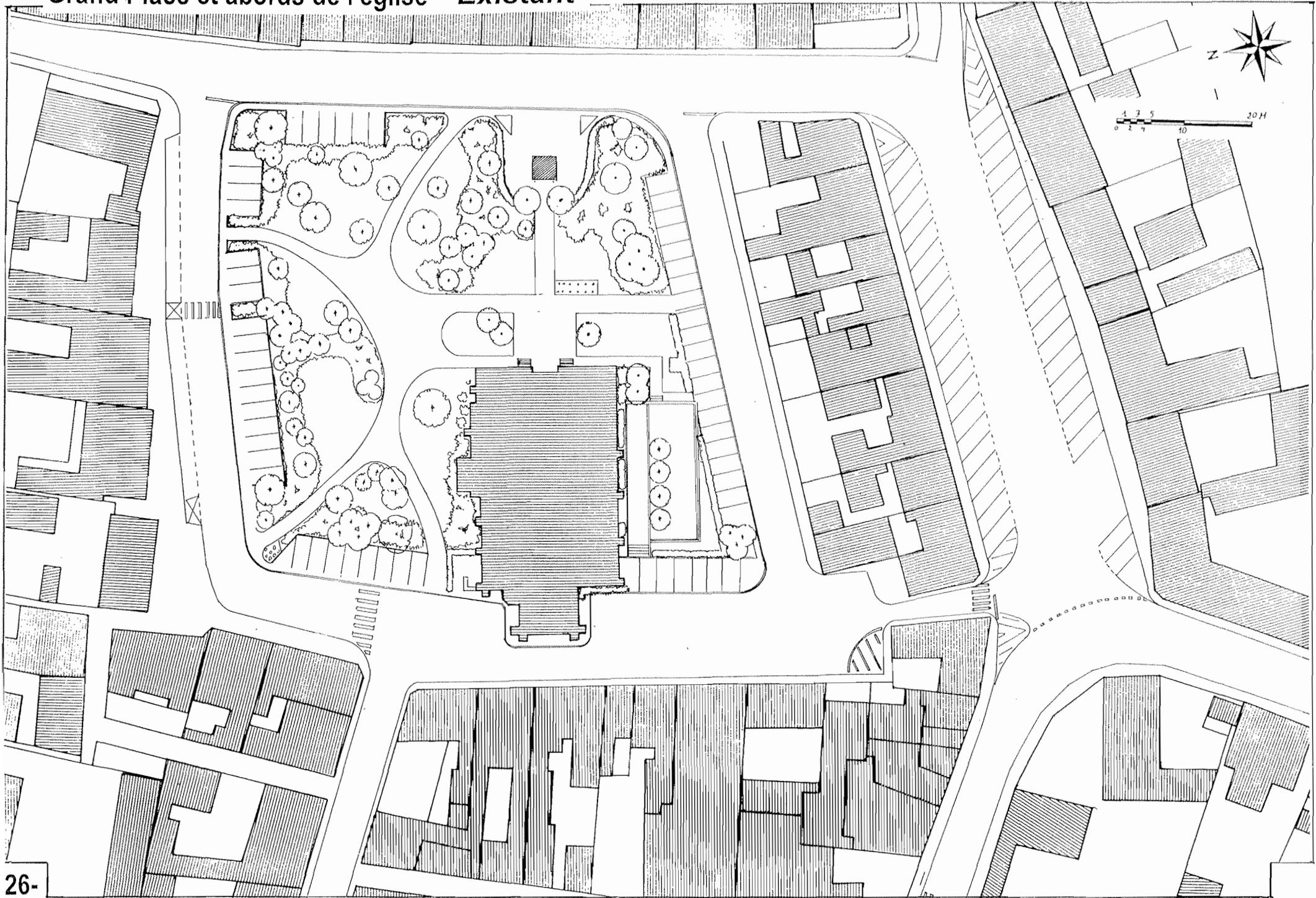


Cette troisième solution conserve les fonctionnements actuels à l'exception de la ruelle qui dessert les garages de la grand'place qui est mise en impasse. Un traitement du sol réunit la grand'place, et les rues qui contournent le parc de l'église.

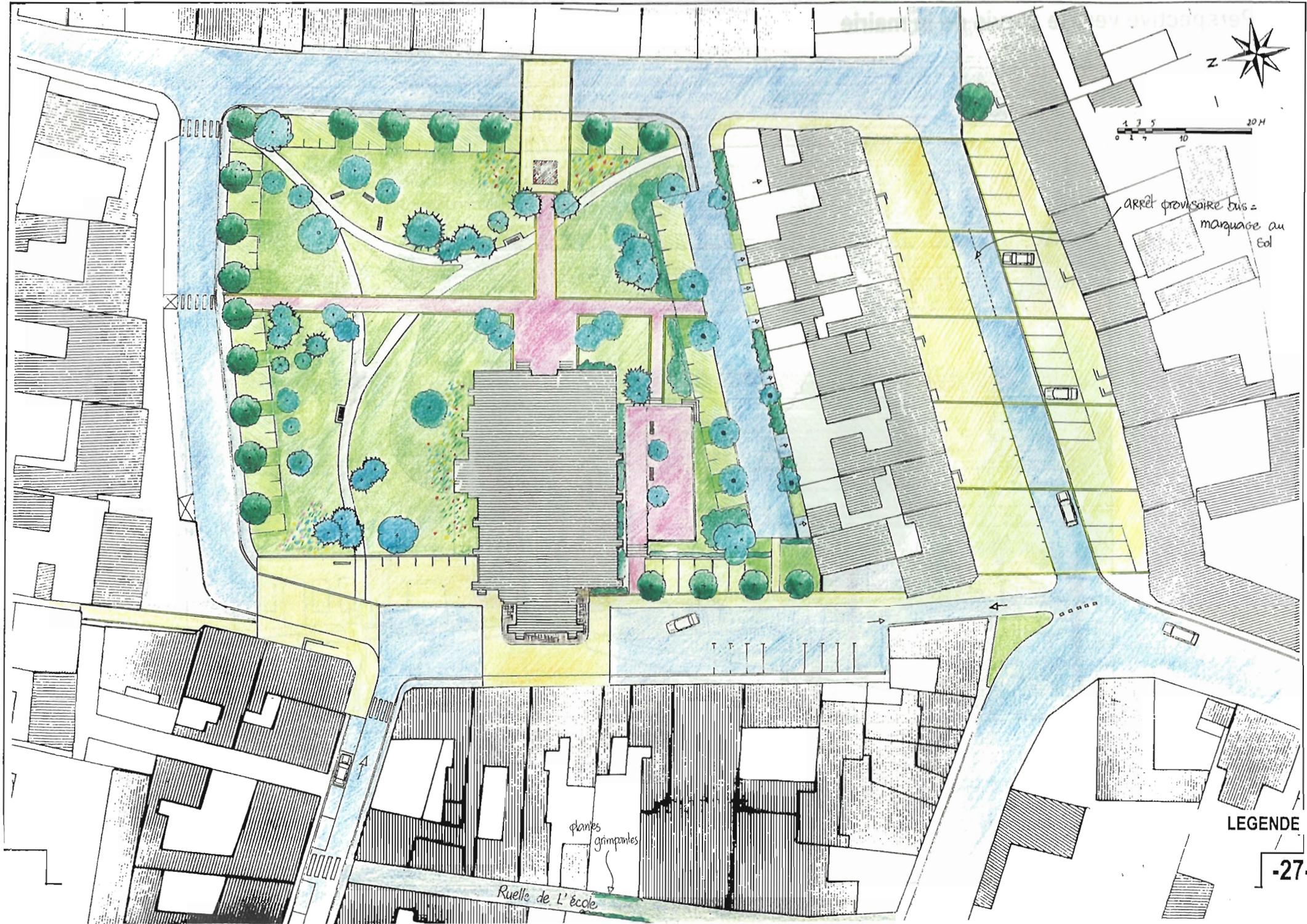
Ce parc est cerné d'une haie dessinant une limite rappelant l'ancien mur du cimetière. Une fontaine rappelle la présence de l'eau sur le territoire.

La place de la Mairie est dégagée de manière à mieux mettre en scène le bâtiment. Un large perron en facilite la sortie.

Grand Place et abords de l'église - *Existant* -



Projet de la grand place et des abords de l'église



arrêt provisoire bus =
marquage au
sol

plantes
grimpantes

Ruelle de l'école

LEGENDE →

Perspective vers le parvis de la mairie





LEGENDE

-  Briques, terre cuite ocre jaune, posées à chant
-  Schiste rouge
-  Sable de marquise
-  Pavés de grès conservés
-  Macadam
-  Herbe
-  Places de stationnement en evergreen
-  Stationnement permanent sur la place
-  Stationnement occasionnel sur la place
-  Sens de circulation
-  Porte des morts : circulation en alternance
-  Arbres d'alignement plantés
-  Arbres du parc conservés
-  Arbres du parc plantés
-  Arbustes plantés ou conservés
-  Gazon fleuri
-  Bancs

Perspective sur le jardin de l'église



Perspective sur la grand'place

Perspective vers le parvis de l'église



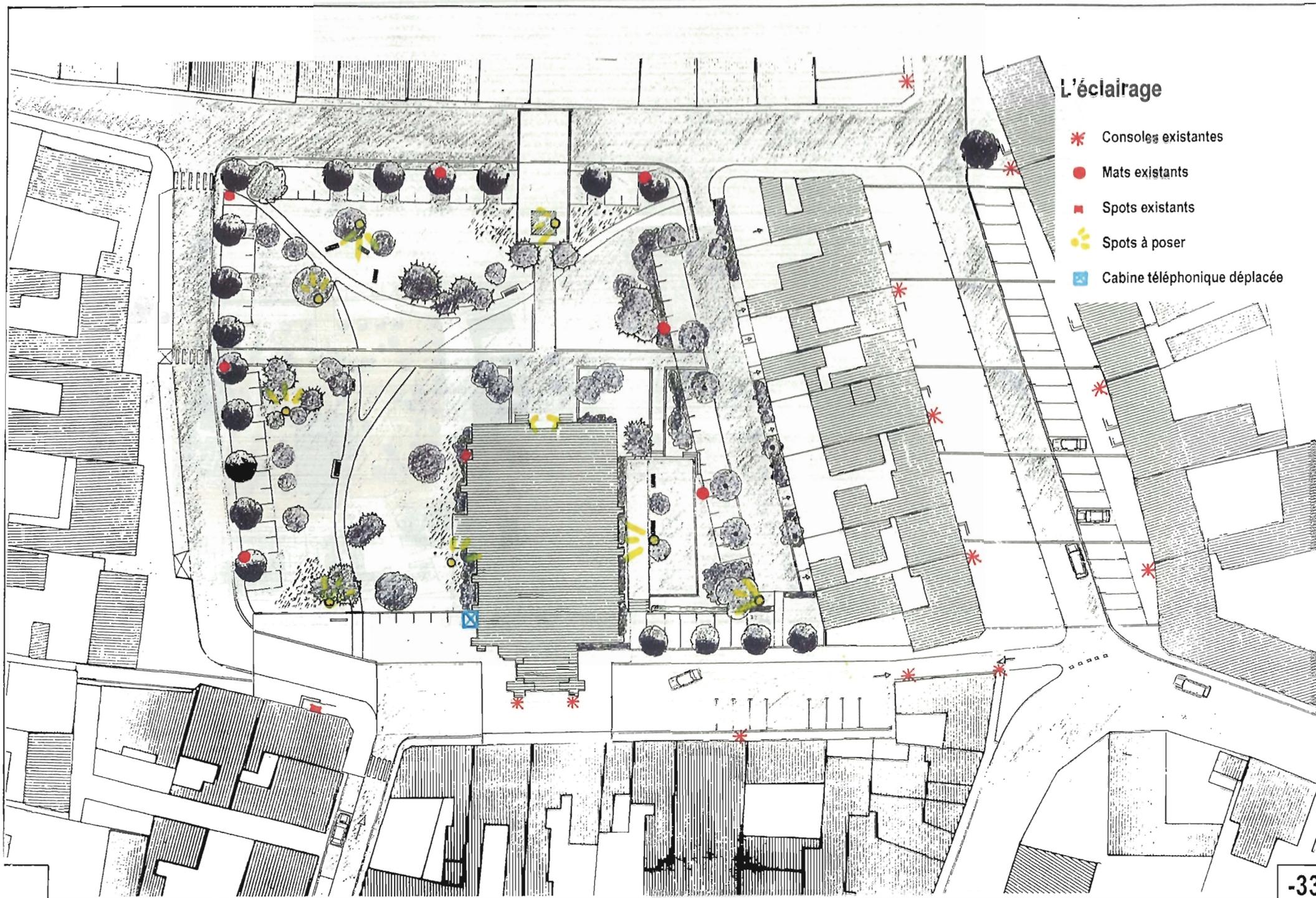
Perspective vers le parvis de l'église

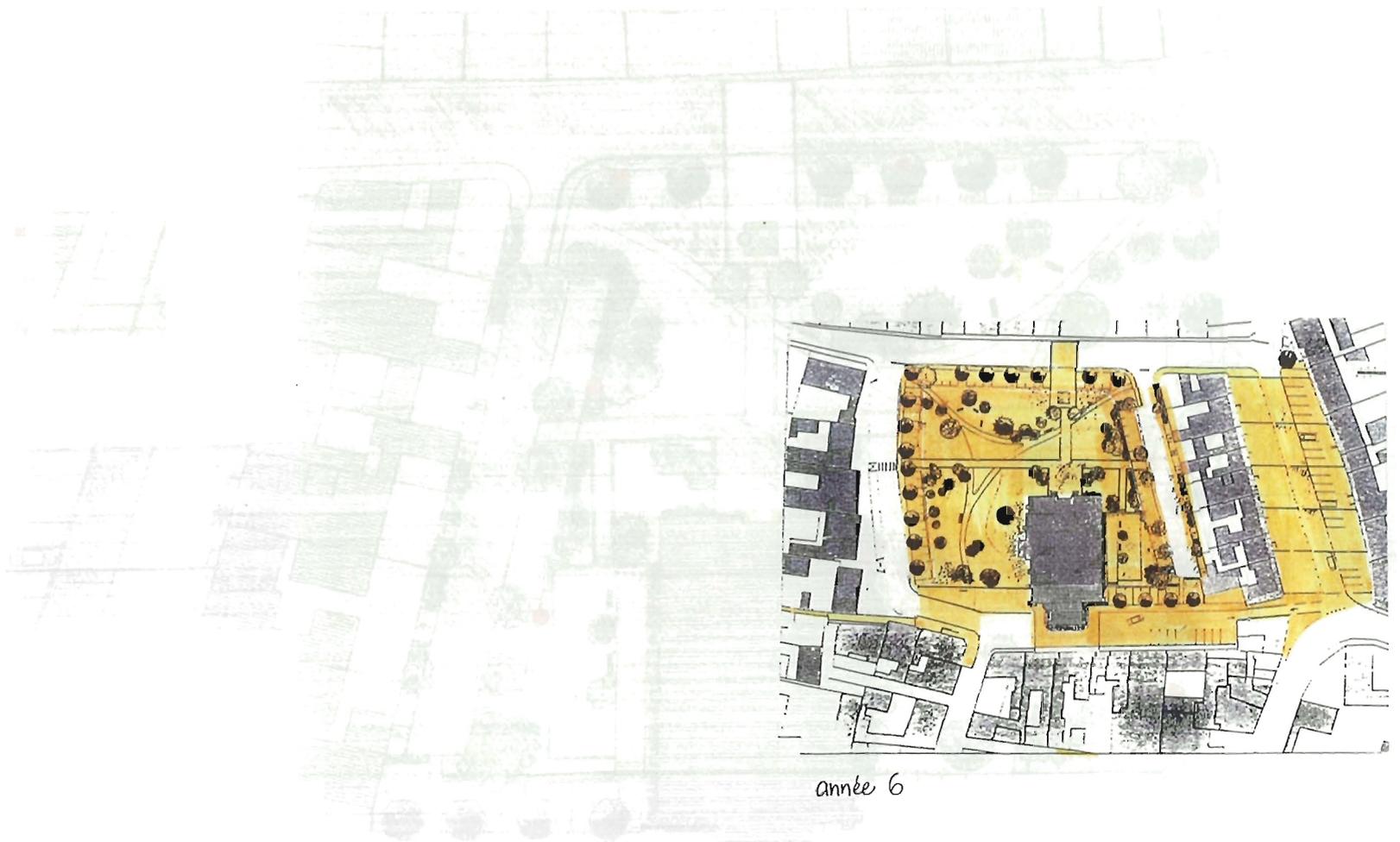
la grand place



L'éclairage

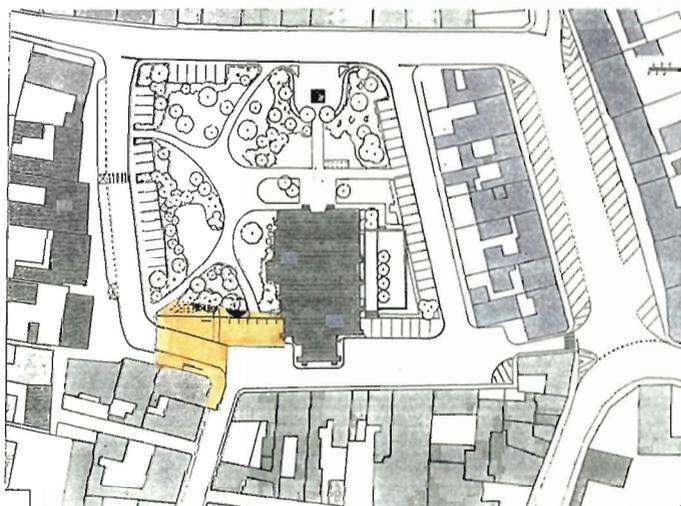
- * Consoles existantes
- Mats existants
- Spots existants
- ☀ Spots à poser
- ☒ Cabine téléphonique déplacée



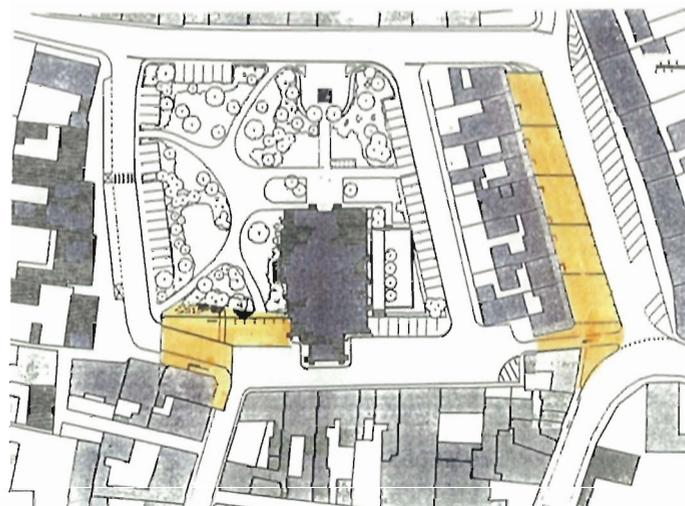


année 6

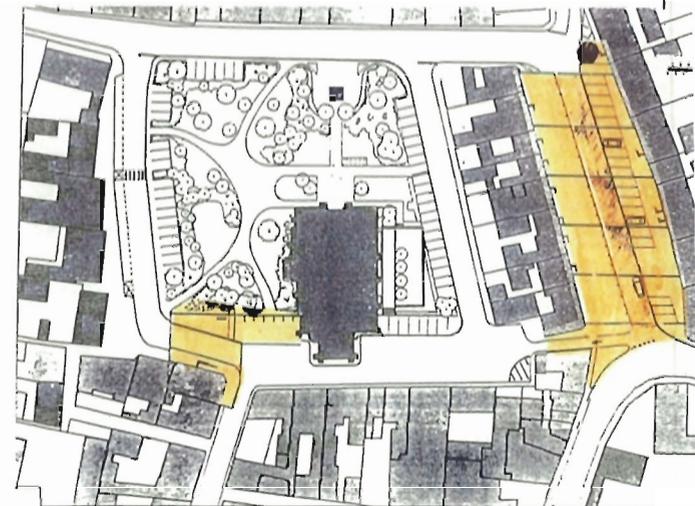
Proposition de phasage des travaux



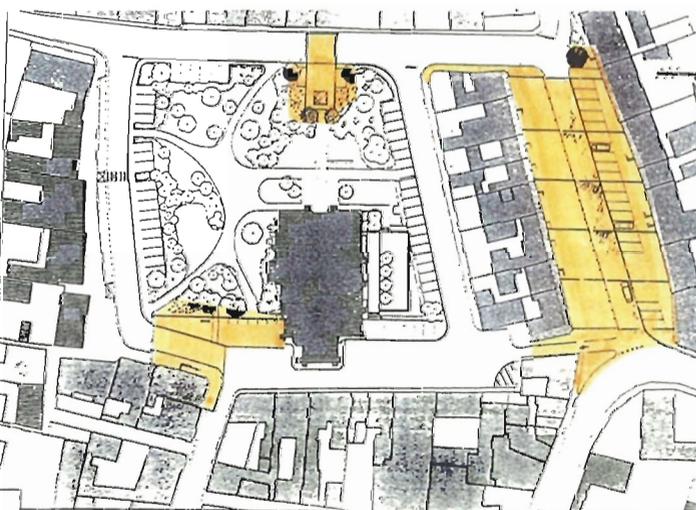
année 1



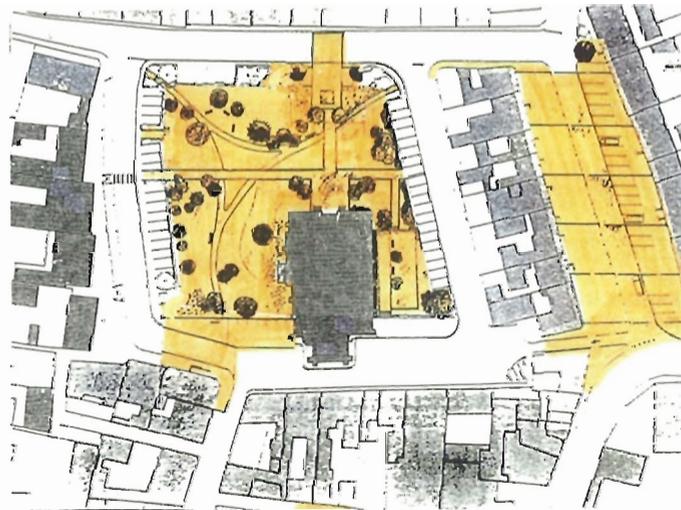
année 2a



année 2b



année 3



année 4

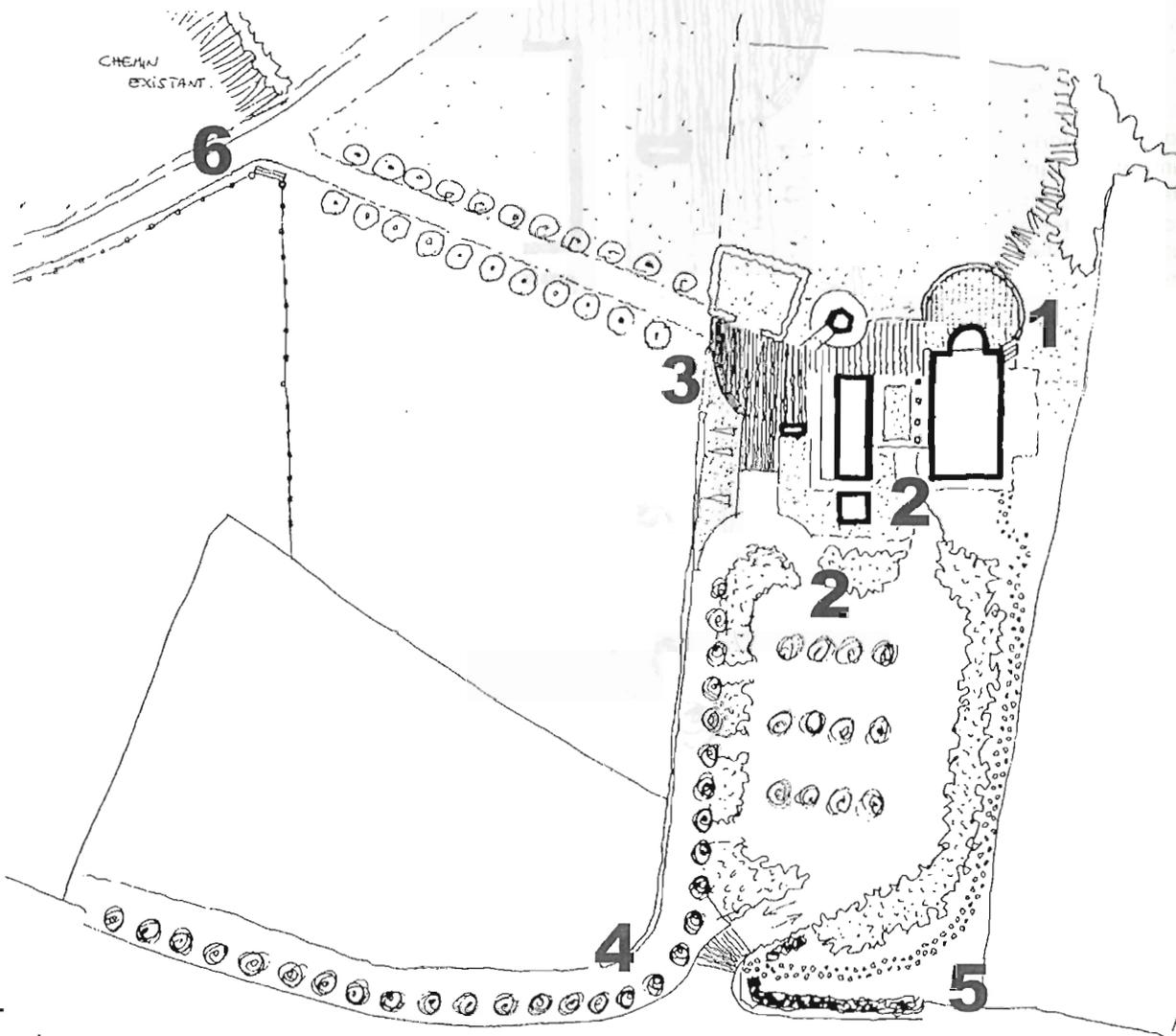


année 5

IV- LES ABORDS DU MOULIN

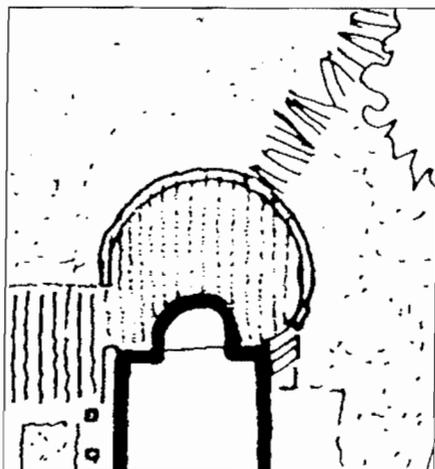
CHEMIN
EXISTANT



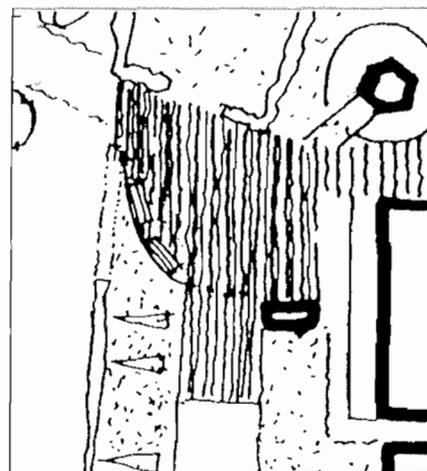


Les principes essentiels de l'aménagement :

- 1- Créer un belvédère ensoleillé blotti contre le pignon de la salle des fêtes.
- 2- Aménager l'accès depuis le parking.
- 3- Ouvrir le débouché du chemin sur le parvis du moulin.
- 4- Assurer une continuité piétonne entre le trottoir longeant la route départementale et l'allée menant au moulin.
- 5- Créer un chemin en belvédère sur le gazon.
- 6- Aménager le point de départ du chemin des Loups

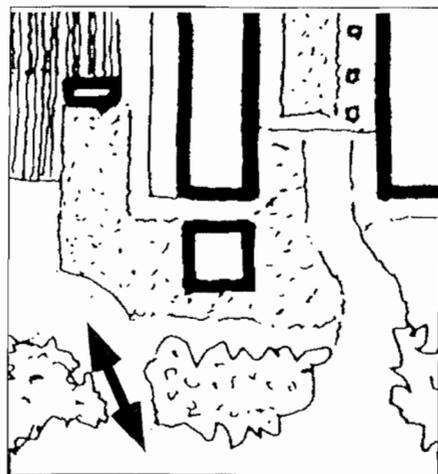


1- Le site du moulin bénéficie d'une vue intéressante mais celle-ci est masquée par la salle des fêtes et l'estaminet. Par ailleurs, la terrasse de la salle des fêtes, bien que bénéficiant du panorama est quant à elle exposé au nord ce qui la rend peu attractive. Le projet vise donc à associer vue et soleil tout en s'adossant au mur pignon de la salle des fêtes qui sera agrémenté d'un petit bâtiment servant d'abri occasionnel. Deux escaliers seront réalisés, l'un pour accéder à la salle des fêtes, l'autre pour relier le cours d'eau en contre bas.

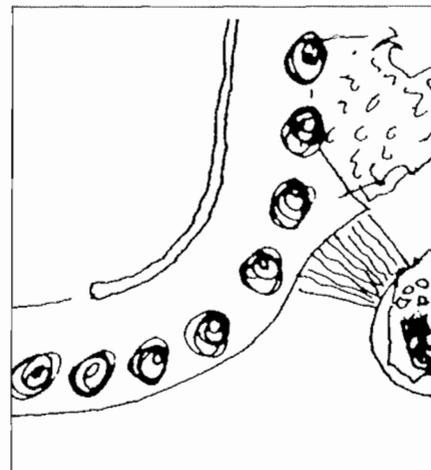


3- Le grand espace en enrobé devant l'estaminet sera réorganisé de manière à :

- aménager une courbe qui fait face au moulin pour y installer trois bancs
- diminuer la surface d'enrobé par un revêtement béton/gazon au droit du stationnement
- mieux mettre en scène l'arrivée de l'allée bordée de tilleuls par un rabattement de la hauteur de la haie de séparation avec la pâture.

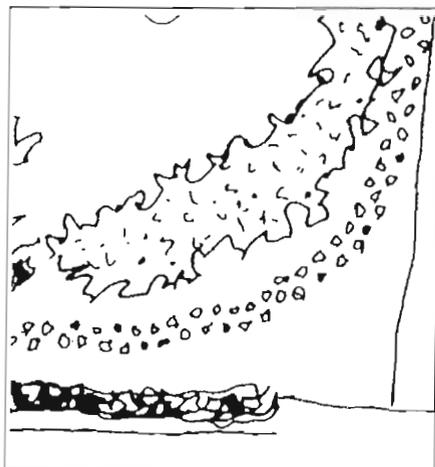


2- L'accès de puis le parking est aujourd'hui malaisé ce qui incite les automobilistes à se stationner devant l'estaminet. L'objectif est de favoriser autant que reporter le stationnement autant que possible sur le parking existant. Pour cela un passage plus direct est créé entre le parking et l'estaminet, et le passage devant la salle des fêtes est mis en scène par un alignement de quatre colonnes servant de luminaires, une réfection du revêtement de sol et un changement des peintures des bétons de la salle des fêtes.

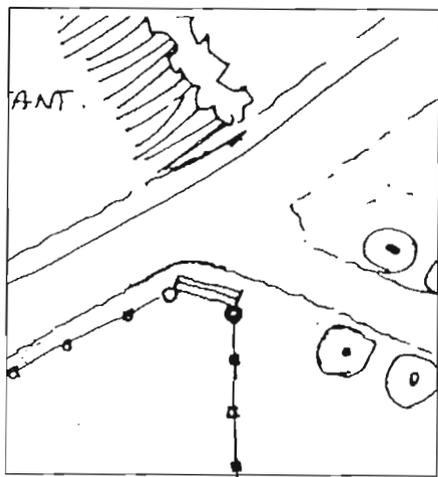


4- Un réaménagement de l'accès depuis la route départementale permettra de mieux orienter les véhicules vers le parking et d'affectée l'allée bordée de cerisiers exclusivement au cheminement piéton. Cette allée sera par ailleurs retournée le long du CD de manière à favoriser la liaison avec le centre et à s'inscrire dans un circuit de boucles piétonnes à l'intérieur du bourg.

A cet effet, une bande de 4 m sera viabilisée sur l'emprise de la pâture de manière à pouvoir constituer un alignement d'arbres en retournement de celui existant.



5- Tout au long du parking, de l'autre côté des buissons, un cheminement sera matérialisé, installé en belvédère par rapport aux champs qui jouxtent l'emprise communale. des dalles installées en quinconce seront disséminées parmi la pelouse en forme de tapis épais de manière à ménager le caractère confidentiel du lieu. Ce cheminement permettra de relier l'entrée depuis la route départementale à la terrasse de la salle des fêtes.



6- L'intersection de l'allée bordée de tilleuls et du chemin du moulin sera matérialisée avec quelques attentions particulières de manière à attirer l'attention sur le point de départ du chemin vers le chemin des loups.

Un banc de couleur blanc et rouge y sera installé adossé à deux poteaux reprenant les couleurs des poteaux de clôture de la commune : poteau blanc chaperonné de rouge, couleurs qui seront reprises pour la clôture de la pâture qui y est adossée.

Un panneau d'information sera implanté au départ du chemin des loups et le chemin sera viabilisé.

Illustration de l'aménagement à l'intersection de l'allée des tilleuls et du chemin du moulin (6)



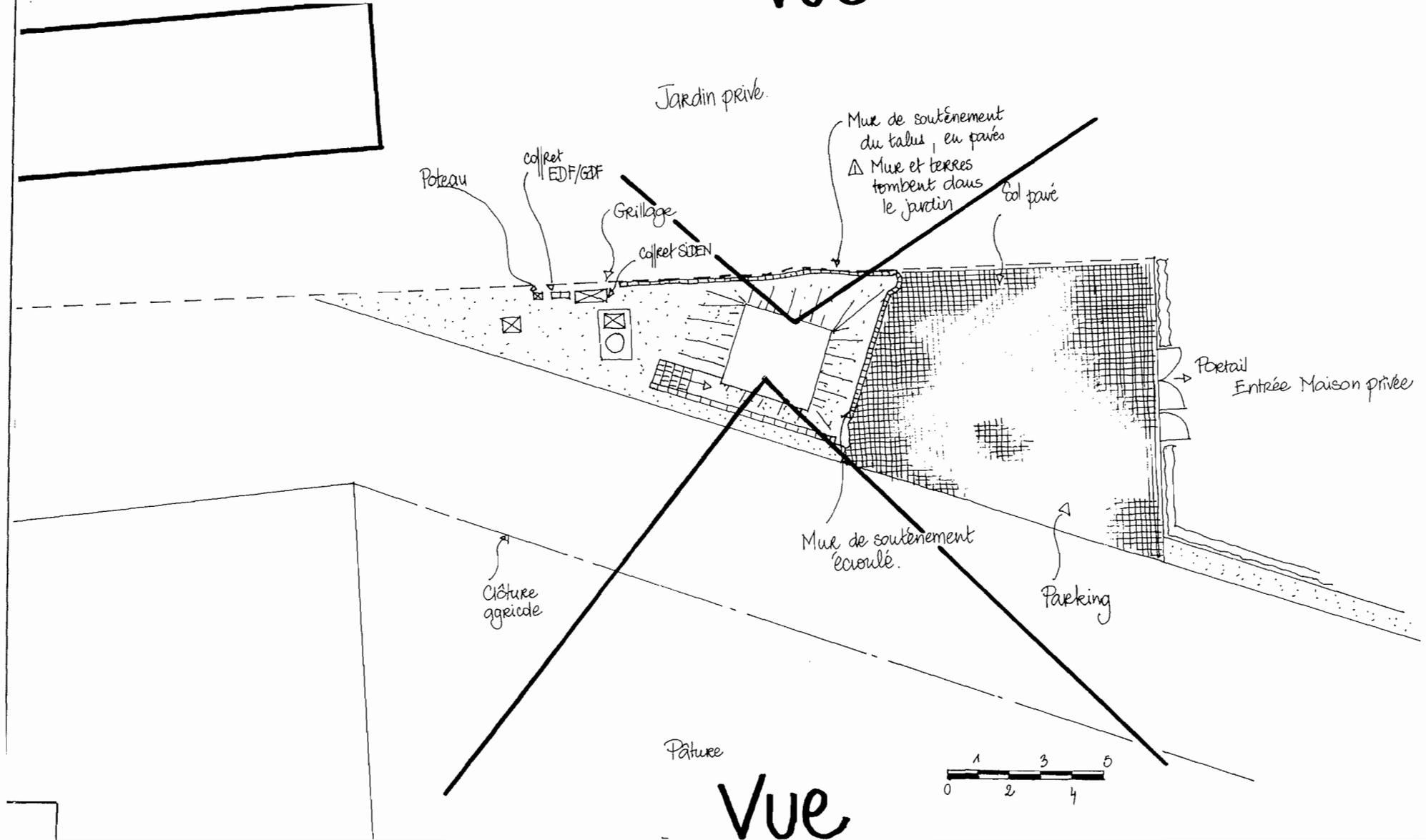
V- LES PETITS PROJETS

1. Le blockhaus, point de vue panoramique

Etat des lieux

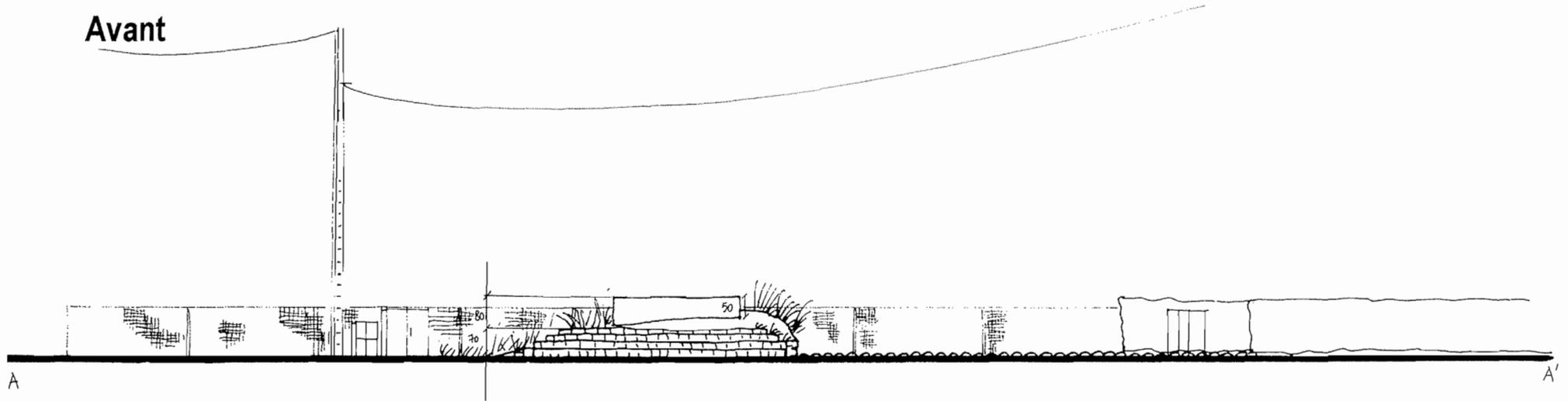
Le blockhaus est encastré dans des talus herbeux maintenus par des murs de pavés. Quelques marches permettent d'atteindre son sommet et d'avoir une vue panoramique, mais les aménagements sont succincts. Sur tout un côté, les terres tombent dans le terrain voisin.

Vue



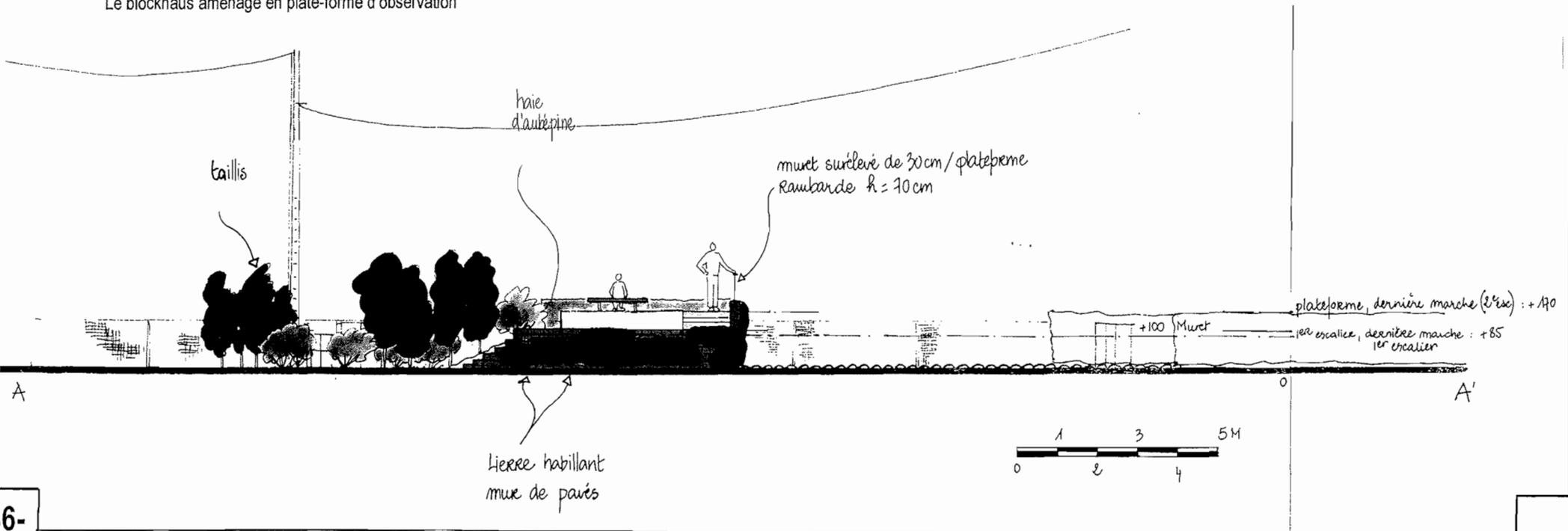
Coupes AA'

Avant



Après

Le blockhaus aménagé en plate-forme d'observation



Projet

Le blockhaus est aménagé de façon à devenir une plate-forme permettant d'avoir une vue panoramique. Des escaliers facilitent l'accès au sommet. En haut, une banquette permet de s'asseoir d'un côté ou de l'autre pour admirer le paysage. Au sol, une table d'orientation permet de se repérer.

Les abords sont plantés d'un taillis ; le mur de soutènement, refait en partie, disparaît derrière le lierre.



Mur de soutènement
refait, à 15 cm
du grillage, et surélevé
de 30cm / niveau de
la terre

haie d'aubépine taillée :
hauteur permettant la vue
en étant assis sur le banc

égaler la terre pour être
± partout à 70 cm en
dessous de la plateforme
du blockhaus.

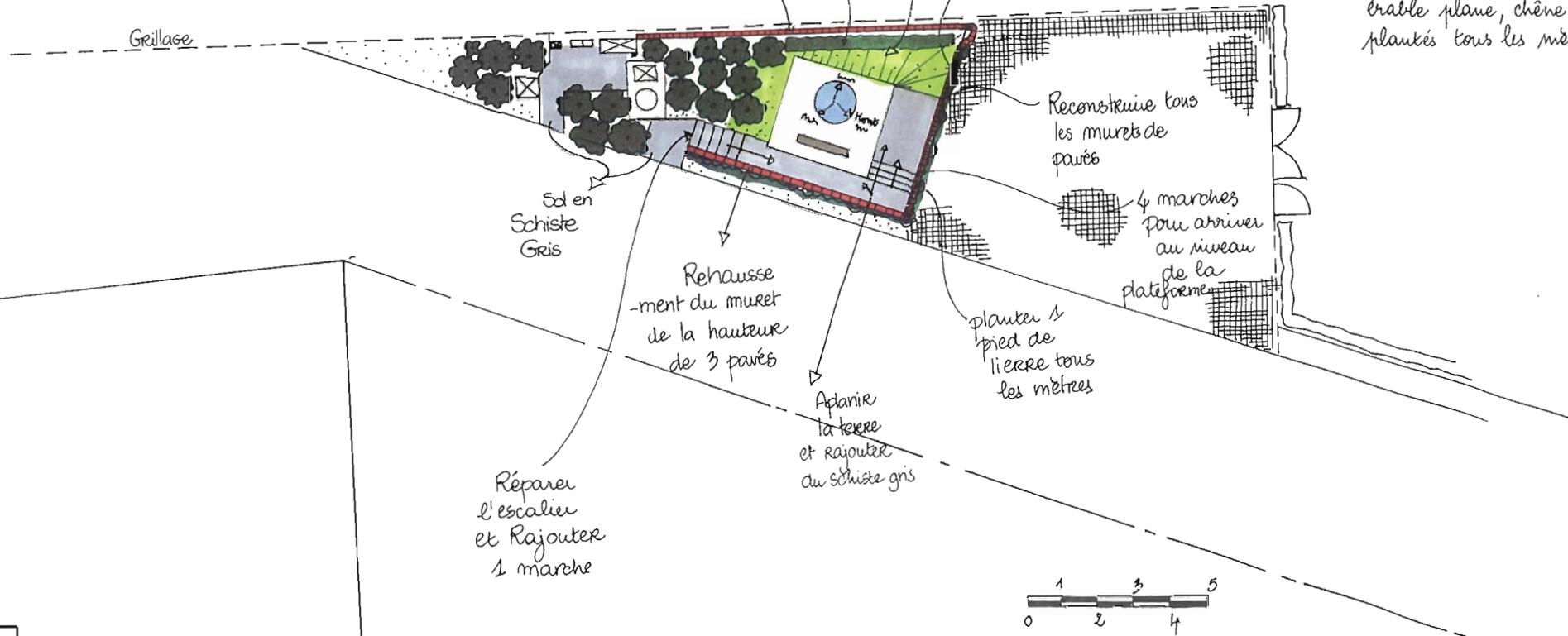
Poser une rambarde

Sur la plateforme du blockhaus :

- poser une banquette qui permette aussi bien de s'asseoir dans 1 sens ou dans l'autre pour les 2 panoramas.
- poser sur le sol une table d'orientation en pierre bleue gravée

Plantations =

taillis de noisetiers
érable plane, chêne
plantés tous les mètres



Grillage

Sol en
Schiste
Gris

Rehausse-
ment du muret
de la hauteur
de 3 pavés

Aplanir
la terre
et rajouter
du schiste gris

Réparer
l'escalier
et Rajouter
1 marche

Reconstruite tous
les murets de
pavés

4 marches
pour arriver
au niveau
de la
plateforme

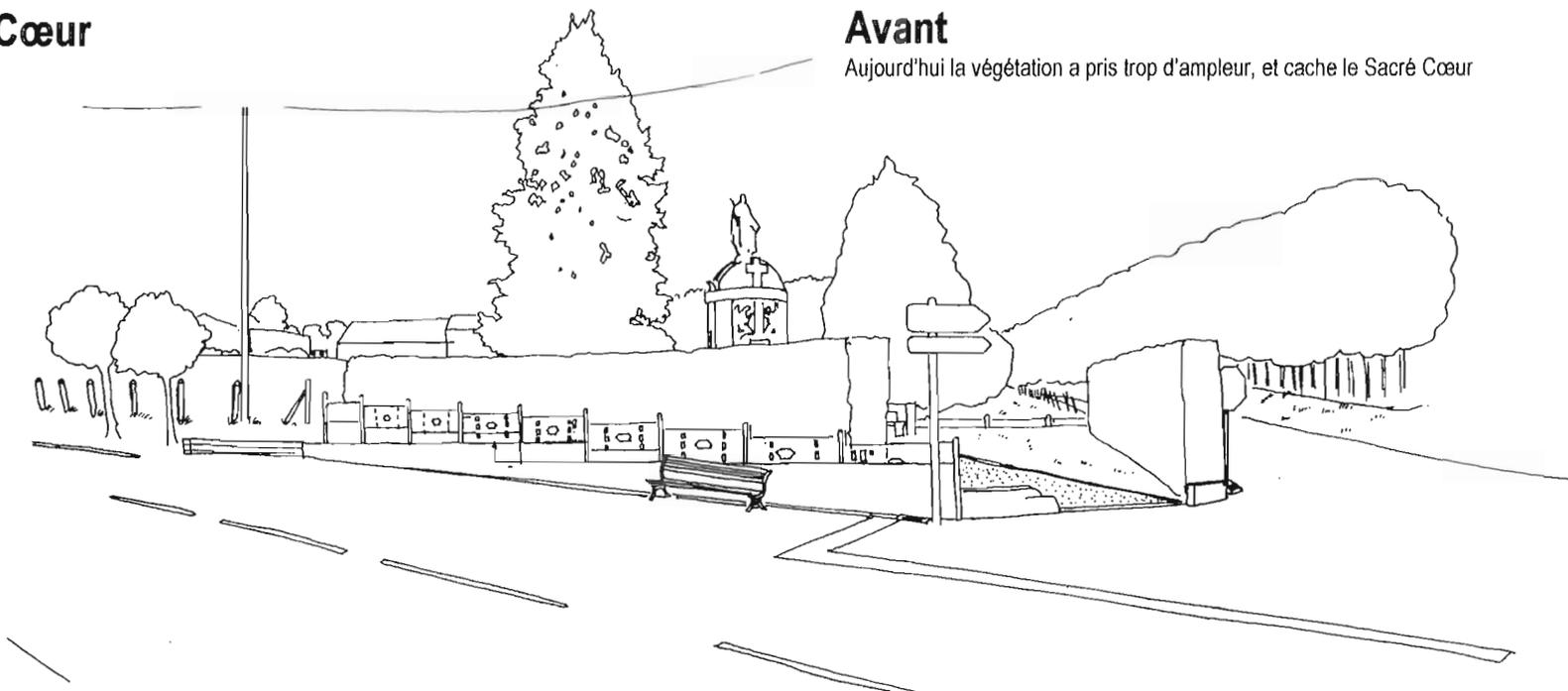
planter 1
pied de
lierre tous
les mètres



2. Le Sacré Cœur

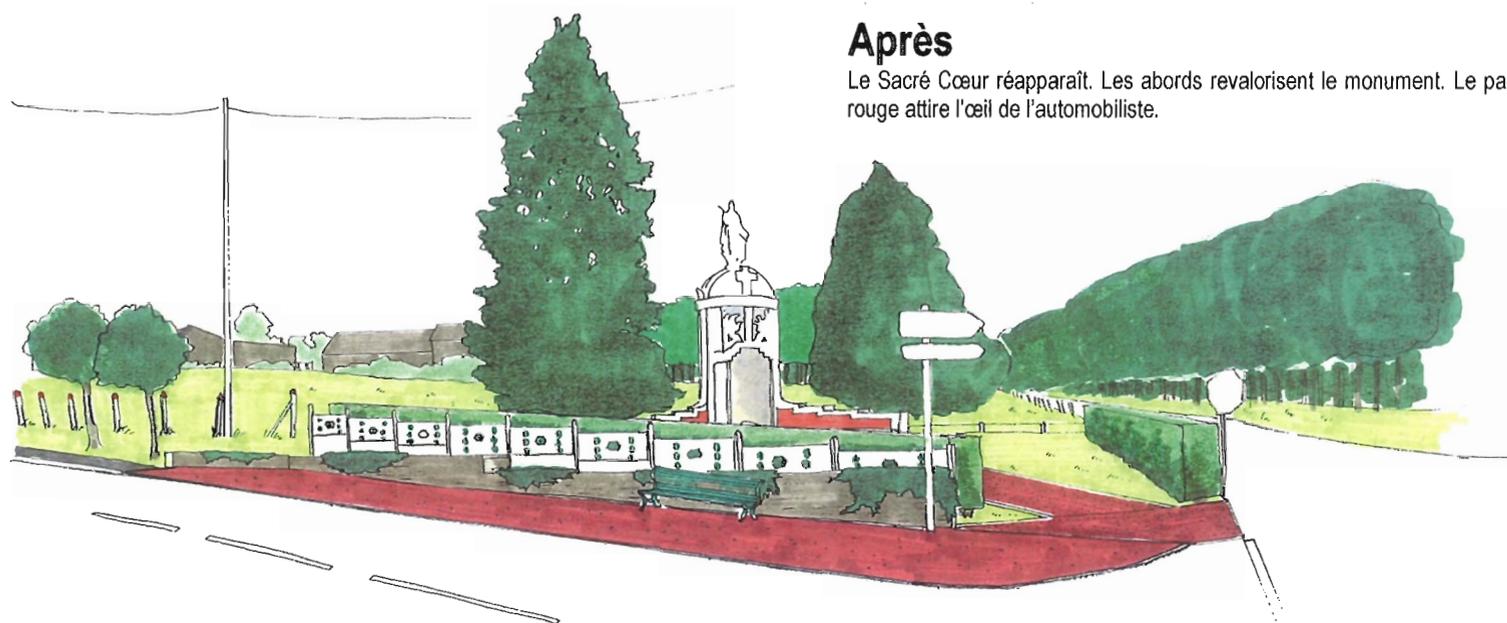
Avant

Aujourd'hui la végétation a pris trop d'ampleur, et cache le Sacré Cœur



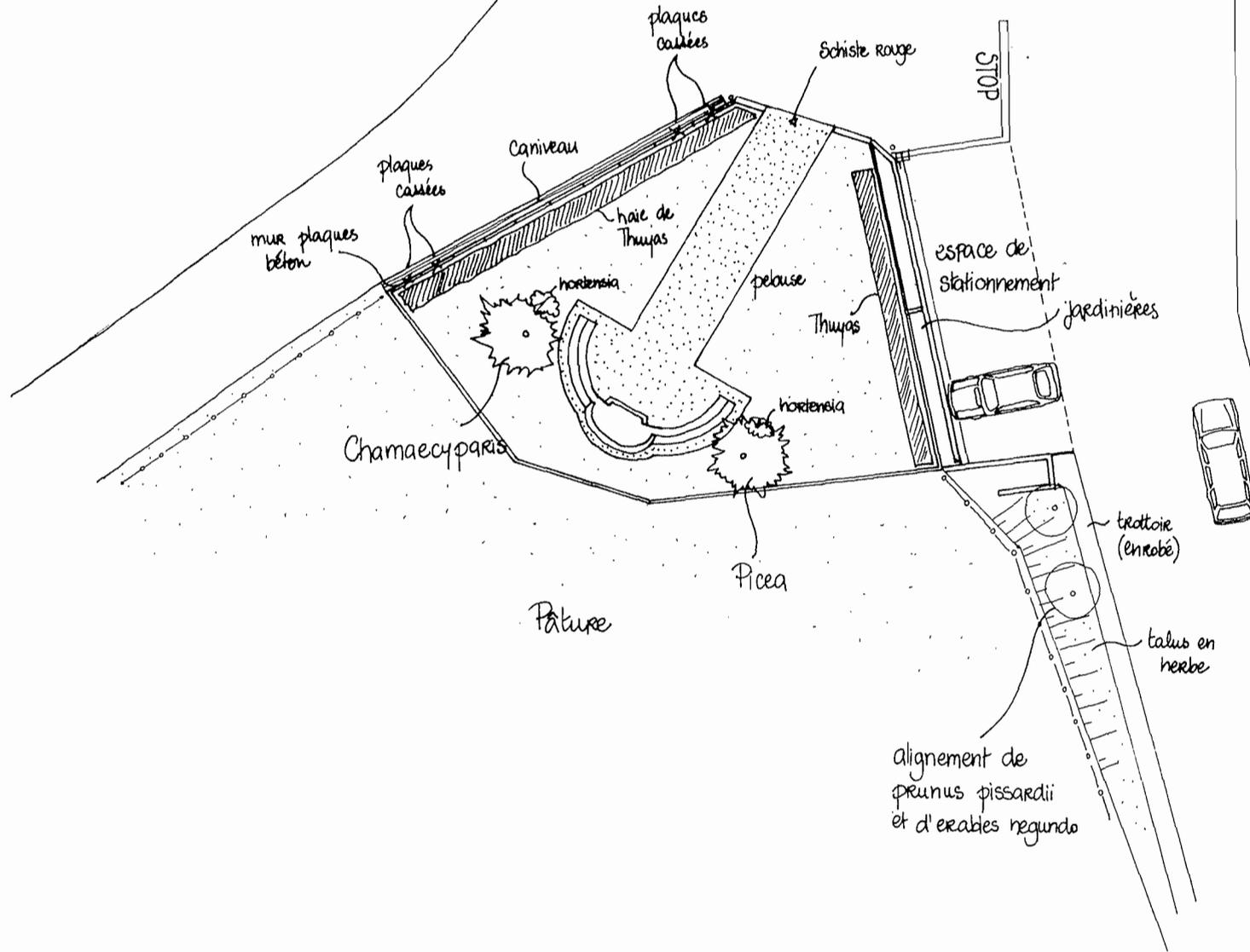
Après

Le Sacré Cœur réapparaît. Les abords revalorisent le monument. Le parking et la petite avancée en sol rouge attire l'œil de l'automobiliste.



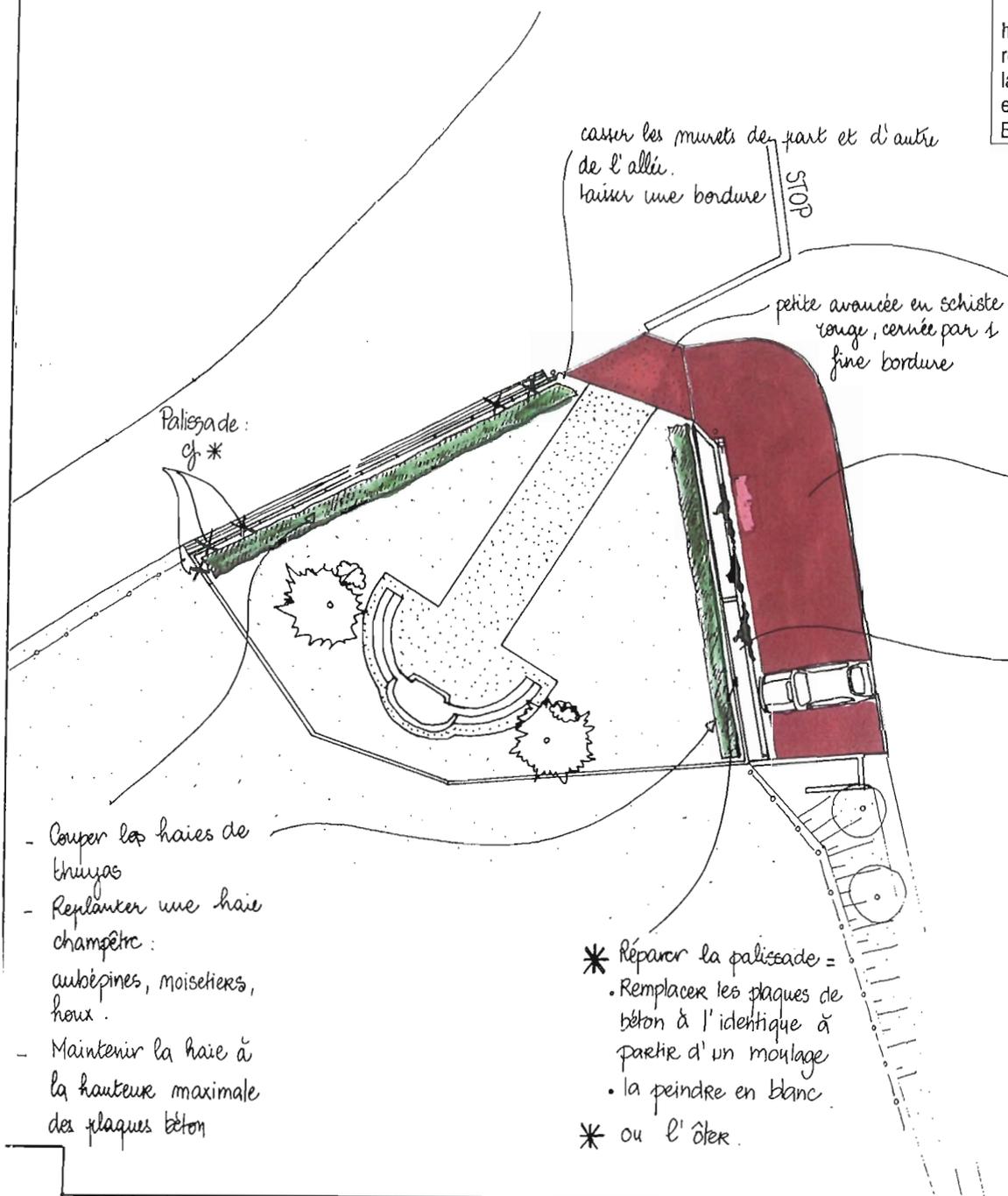
Etat des lieux

Aujourd'hui la végétation a pris trop d'ampleur, et cache le calvaire.



Projet

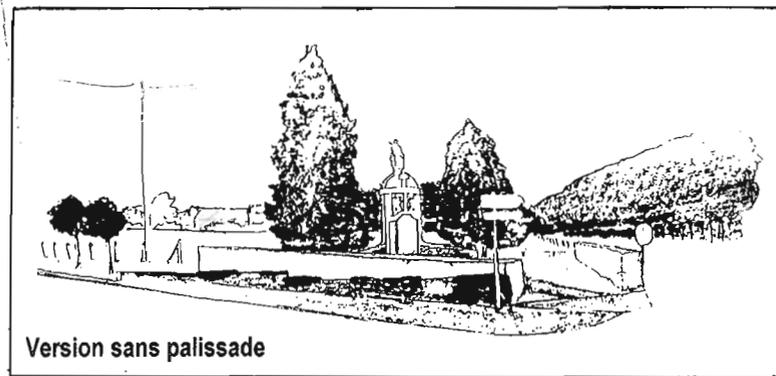
La haie de thuyas, trop haute aujourd'hui, est remplacée par une haie champêtre maintenue à la hauteur maximale des plaques de béton. Le Sacré Cœur réapparaît depuis la route. Les palissades sont réparées et peintes en blanc ou éliminées. Dans ce cas on bâtit un petit muret en brique entre la route et la haie du côté où il n'y a pas de jardinière. L'entrée vers le calvaire est accentuée par une petite avancée en schiste rouge (qui réduit la surface du bitume). Le schiste sera remplacé tous les trois ans. Eventuellement le parking est lui aussi recouvert de bicouche rouge.



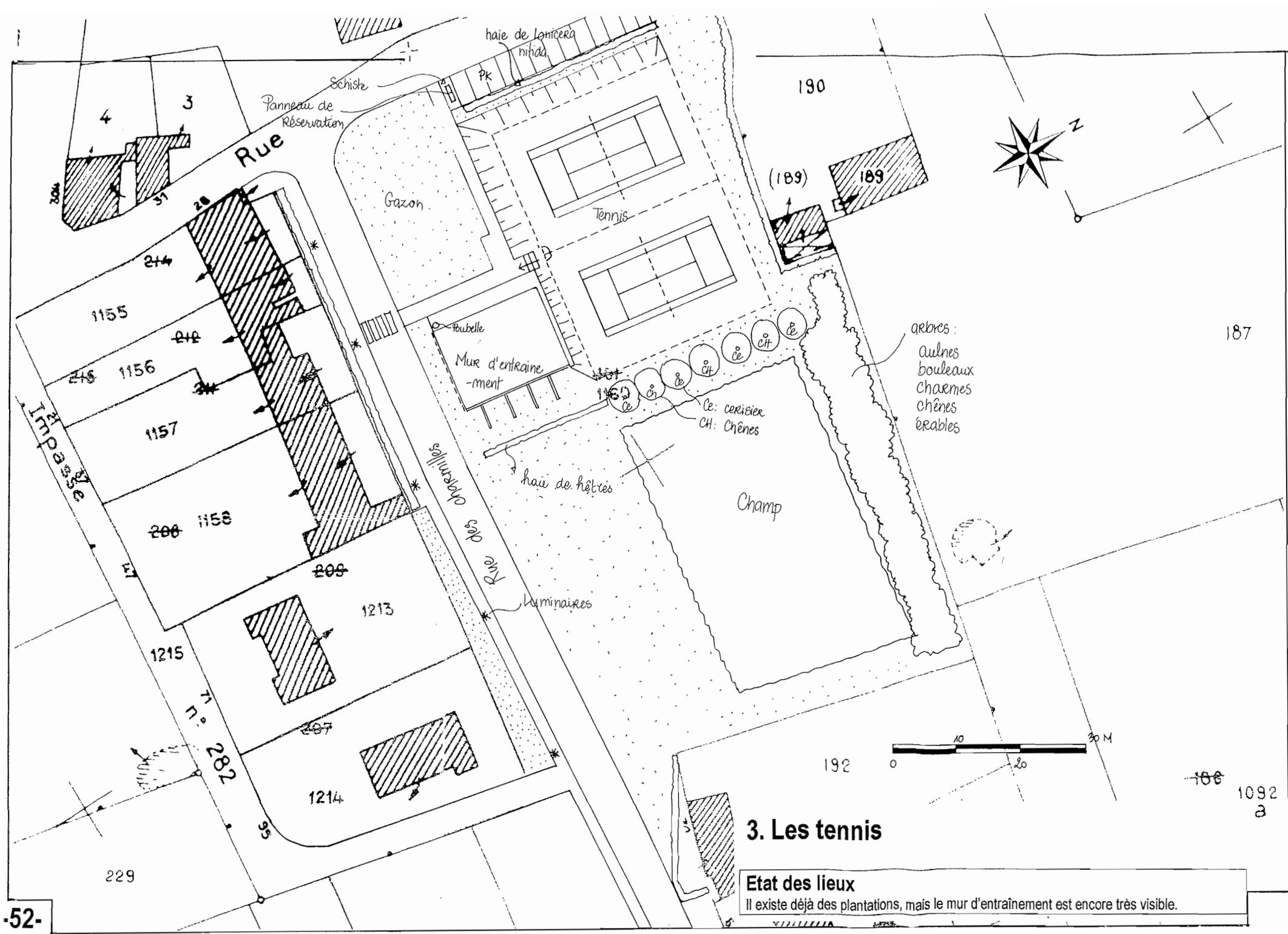
Repeindre le STOP

Repire éventuellement le sol du parking en bicouche rouge
Mettre une bordure fine

planter du lierre dans les jardinières pour habiller les murets de pavés en retombant pour avoir des plantes en hiver.



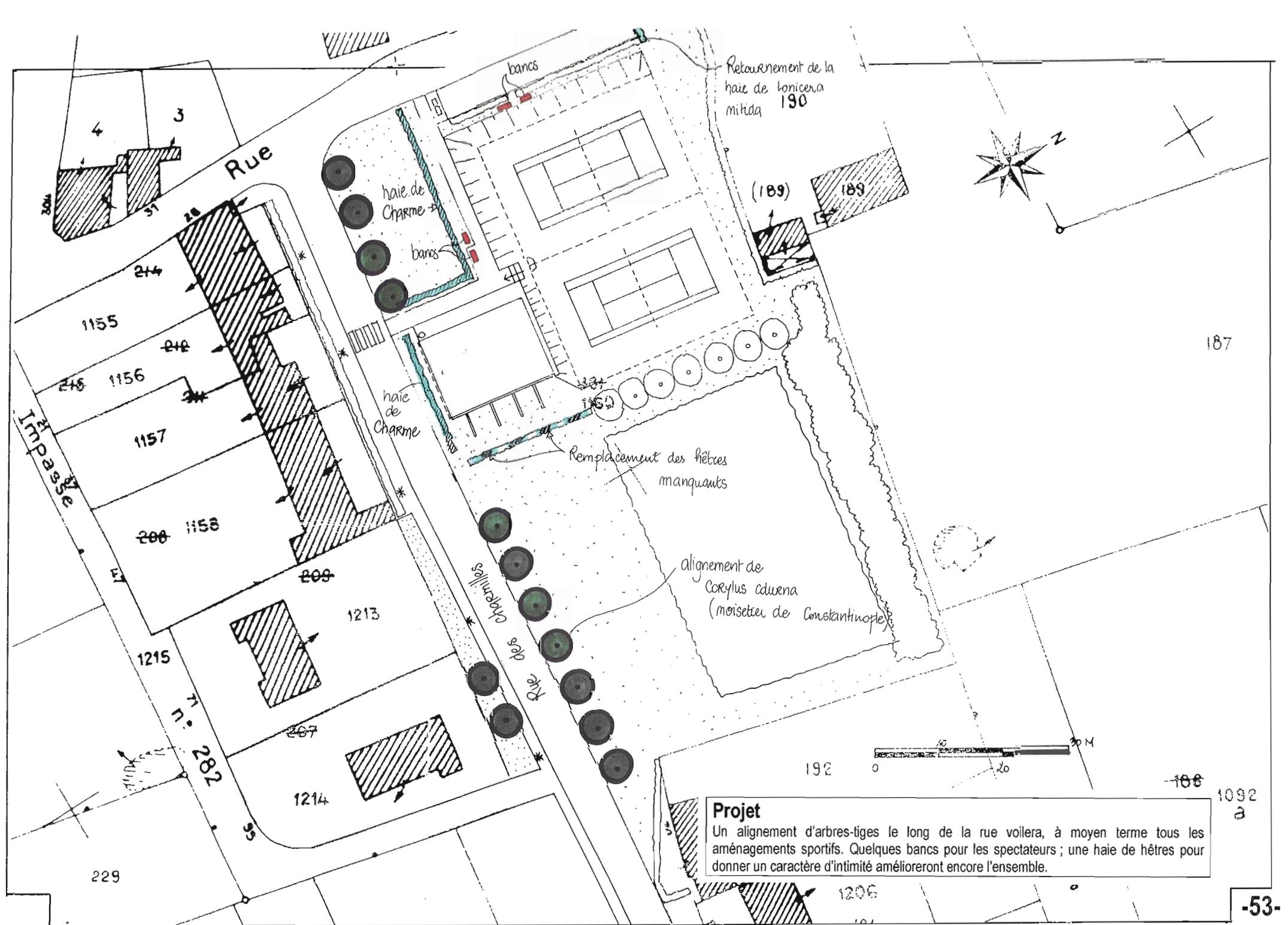
Version sans palissade



3. Les tennis

Etat des lieux

Il existe déjà des plantations, mais le mur d'entraînement est encore très visible.

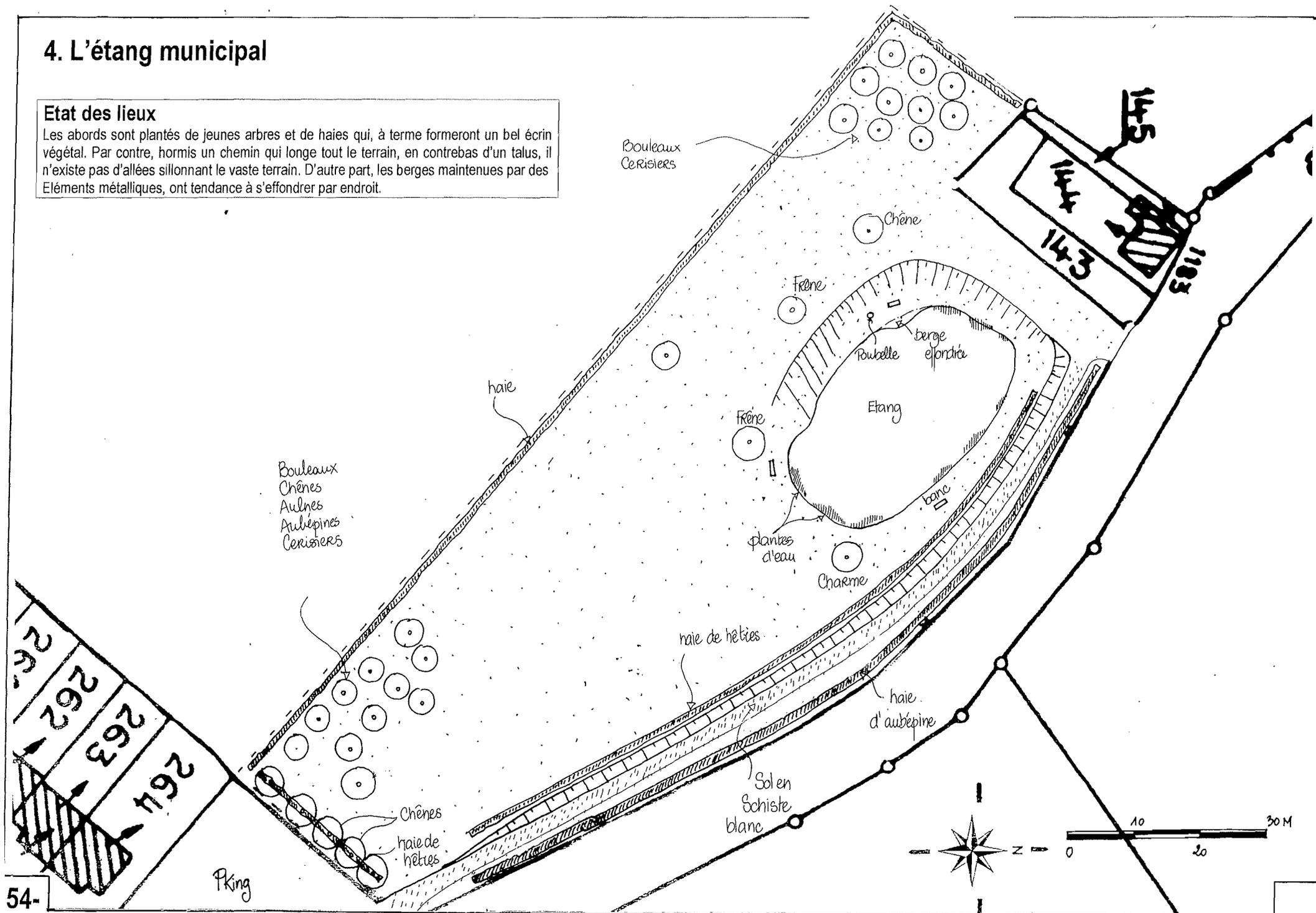


Projet
 Un alignement d'arbres-tiges le long de la rue voilera, à moyen terme tous les aménagements sportifs. Quelques bancs pour les spectateurs ; une haie de hêtres pour donner un caractère d'intimité amélioreront encore l'ensemble.

4. L'étang municipal

Etat des lieux

Les abords sont plantés de jeunes arbres et de haies qui, à terme formeront un bel écran végétal. Par contre, hormis un chemin qui longe tout le terrain, en contrebas d'un talus, il n'existe pas d'allées sillonnant le vaste terrain. D'autre part, les berges maintenues par des éléments métalliques, ont tendance à s'effondrer par endroit.



Projet

Le but est de donner à ce site plus d'attrait. L'étang est animé si des animaux tels que cygnes, canards y fixent leur demeure. Les berges sont refaites là où c'est nécessaire, et plantées.

Des allées permettent à la fois de contourner l'étang, de sillonner le terrain et d'investir d'autres parties. Les ambiances sont enrichies par des masses arbustives qui créent des écrans et fractionnent ce grand terrain pour lui donner une échelle plus humaine.

Arbustes:

- ⑥ Laurier tin
- ⑦ Lavatère
- ⑧ Salix rosmarinifolia
- ⑨ Perovskia

Arbustes:

- ① Spiraea x vanhouttei
- ②-④ Cornus sanguinea
'Winter Beauty'
- ③ Cornus stolonifera
- ⑤ Spiraea x vanhouttei

Sauie
pleureur

Renforcer la haie existante
par ambépine + houx

Allées: largeur 1,5 m
Sol: schiste rouge.

ABRI-
PÊCHE

haie de charme

Salix daphnoides

Animaux

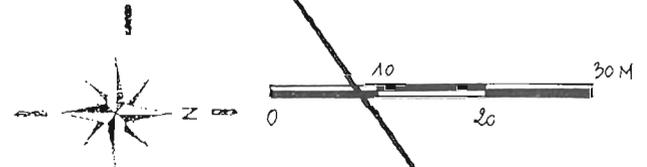
Canards, cygnes pour
animer l'étang
(vérifier compatibilité
avec poissons)

Plantes de bord d'eau

- Carex elata 'Aurea'
- Carex pendula
- Iris laevigata
- Iris pseudacorus

Berges

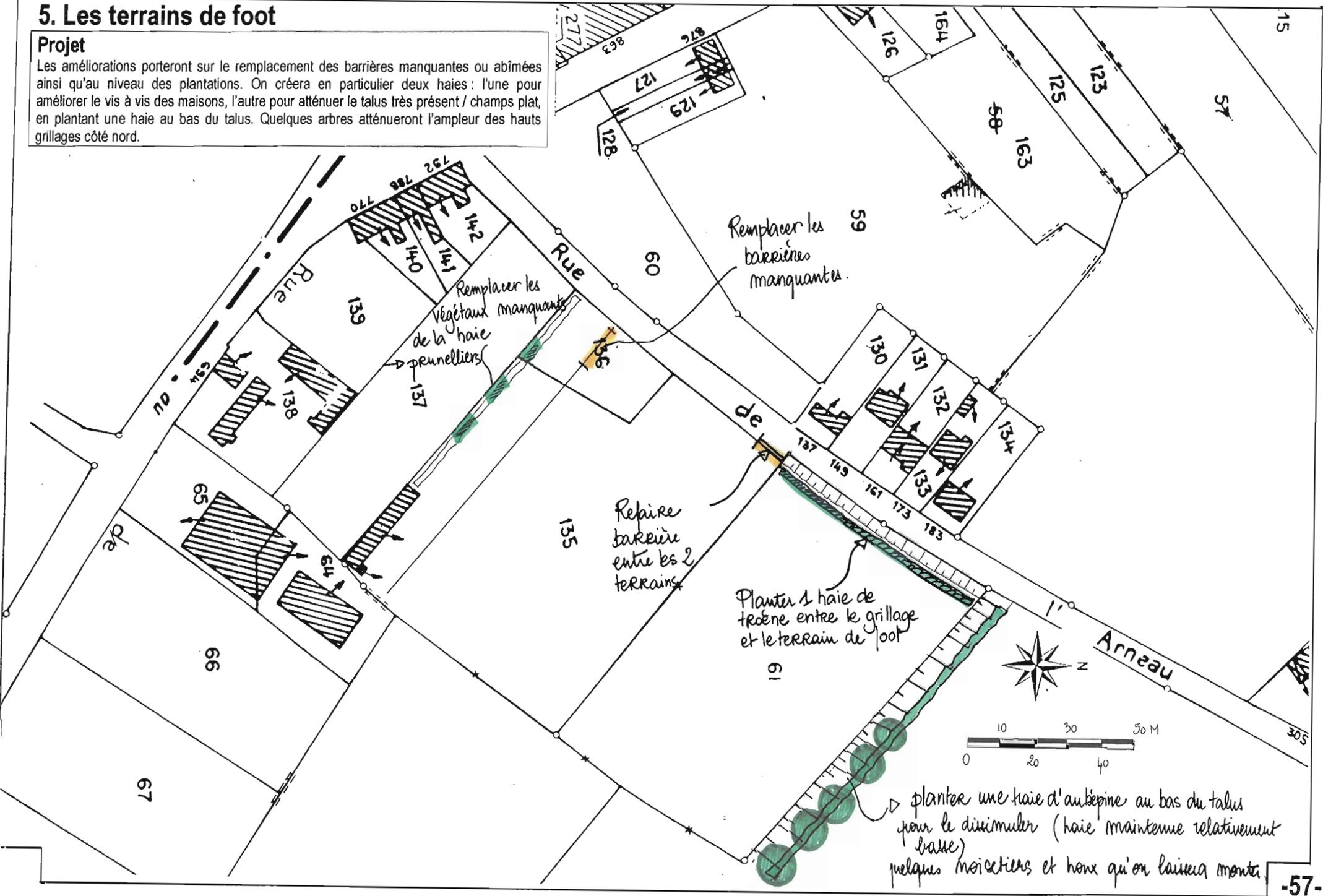
Réparer les berges dégradées
en posant des fascines de
saules.



5. Les terrains de foot

Projet

Les améliorations porteront sur le remplacement des barrières manquantes ou abîmées ainsi qu'au niveau des plantations. On créera en particulier deux haies : l'une pour améliorer le vis à vis des maisons, l'autre pour atténuer le talus très présent / champs plat, en plantant une haie au bas du talus. Quelques arbres atténueront l'ampleur des hauts grillages côté nord.



6. Le Mobilier urbain et les matériaux



Le parvis de pavés de grès est conservé, et s'associe aux briques de terre cuite



Des briques jaunes, cuites, posées à chant de type VANDE MOORTEEL ou similaire

PAVÉS EN TERRE CUITE... UNE PLUS VALUE

Le pavé Vande Moortel vous comblera par sa qualité, la stabilité de ses couleurs, sa résistance, et son respect de l'environnement.

Qualité

Grâce au procédé de fabrication et au choix sévère des meilleures argiles, le pavé Vande Moortel possède des qualités mécaniques exceptionnelles. Sa dureté élevée, sa résistance à la flexion, sa faible absorption d'eau et sa résistance au gel, confirmées par les essais de laboratoire, lui garantissent une longévité éternelle.

Stabilité des couleurs

Par l'utilisation de l'argile naturelle et la cuisson maîtrisée, Vande Moortel propose des pavés en terre cuite élégants, et aux coloris naturels teintés dans la masse.

VANDE MOORTEEL

Résistance au temps

La durée de vie du pavé est illimitée. Grâce à sa résistance à la fissure et à sa teinte naturelle, son réemploi restera toujours possible.

Respect de l'environnement

La matière première du pavé est une argile alluviale du bassin de l'Escaut. Sa production n'entraîne pas de pollution de l'eau ou de l'air. Le produit final, 100% naturel, ne peut provoquer de nuisance à votre environnement. Son réemploi possible dans le futur lui donnera toujours une nouvelle vie.

Banc de type « Centaure » chez SINEU GRAF ou similaire

Centaure évolution



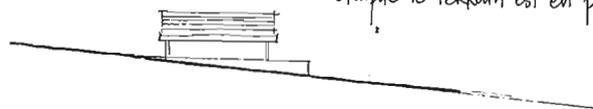
- piétement en fonte, peint teinte standard : noir trafic RAL 9017.
- assise et dossier faits de 10 carrelets en bois exotique ou résineux, lasurés teinte naturelle, vissés sur un renfort médian métallique, puis encastrés dans les piétements et serrés par trois entretoises métalliques boulonnées sur le piétement.
- modèle à sceller selon la norme NFP 99-610 livré monté.
- longueur : 2,00 m
- poïds :
version exotique 76 kgs
version résineux 66 kgs
- nombre de points de scellement : 4 de type T ou DT en option d'achat.

Ref. 10.0100 E version bois exotique
Ref. 10.0100 R version bois résineux

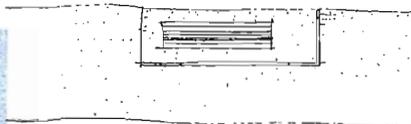


Modèle déjà présent sur la commune

Créer une assise pour les bancs lorsque le terrain est en pente



En profiter pour créer une modénature différente au niveau du sol



Corbeille de type « 7150 C » chez EQUIP'URBAIN ou similaire



Corbeille « 7150C »

Corbeille grande taille pour sac 130 L. Armature et couvercle en acier. Ceinture en lames de sapin traité. Couvercle rabattable. Fixation au sol par chevilles dans le béton ou tiges de scellement dans le bitume.
H 920 mm x Ø 560 mm poids 20 kg



Modèle déjà présent sur la commune

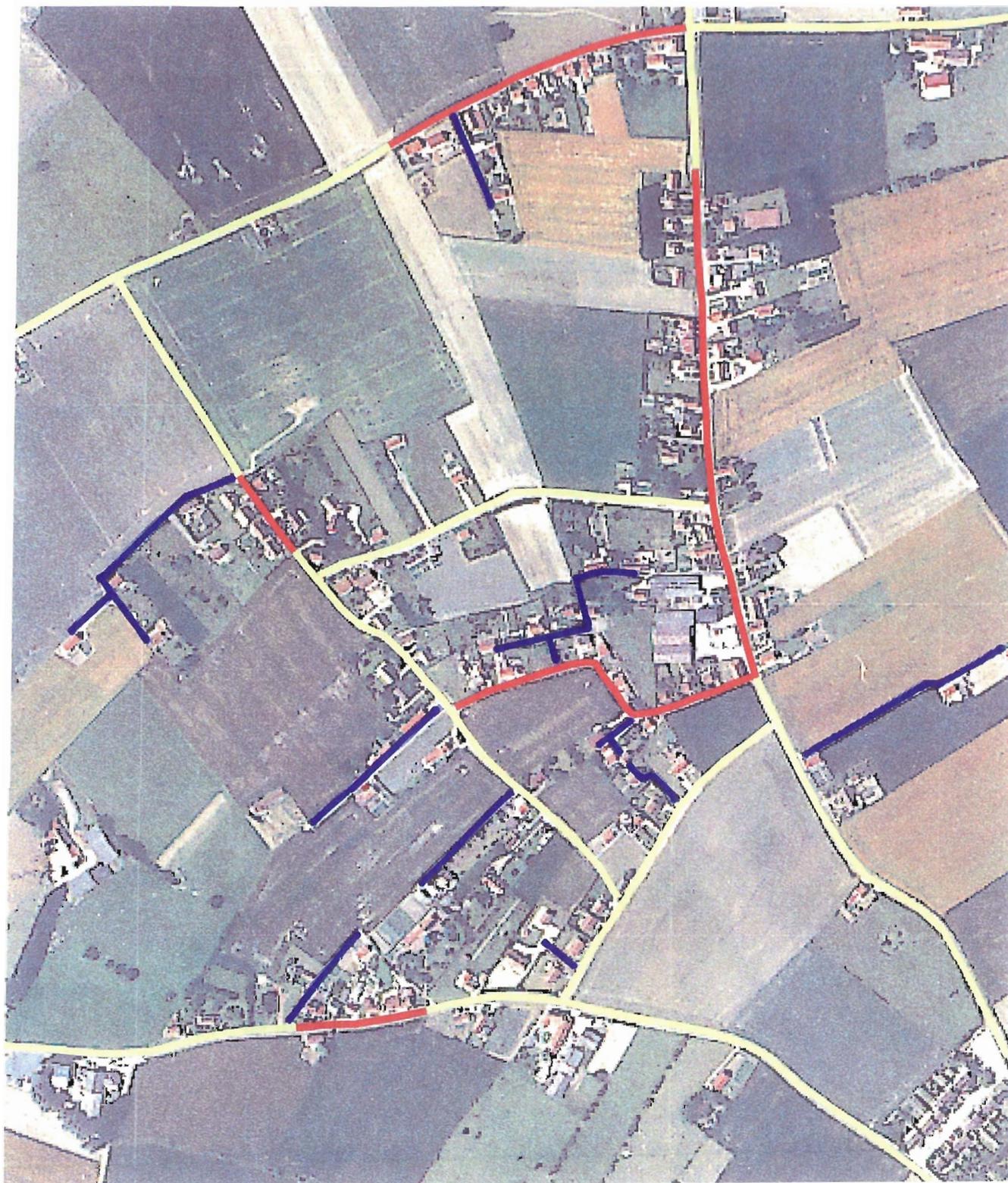
Principes

Rester dans la même gamme de produits qui sont déjà sur la commune.

Les abris bus : ceux qui existent s'intègrent très bien et s'accrochent aux bâtiments attenants
→ conserver cet état d'esprit

Les jardinières sur les façades des maisons de la Grand'place : choisir des jardinières en terre cuite (l'air et l'eau circulent mieux pour les plantes), ainsi que des soucoupes.

VI- LES HAMEAUX

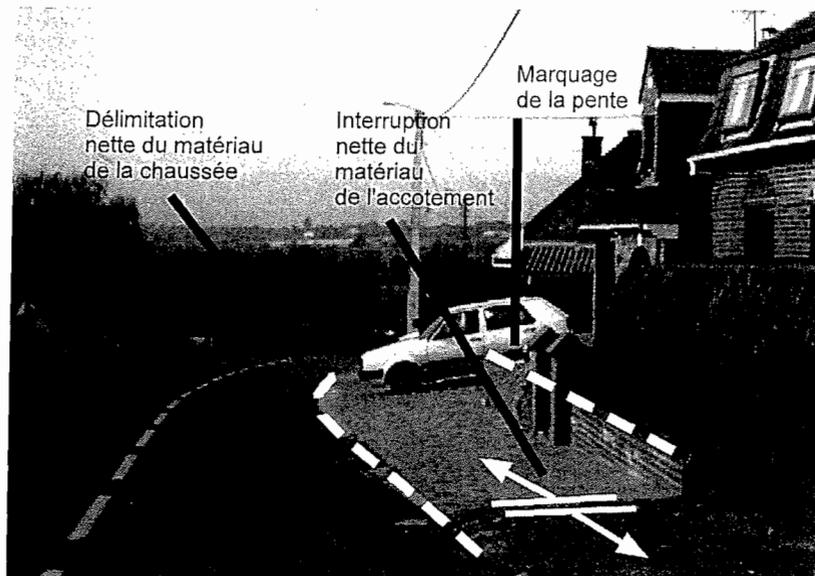


- 1- accotement enherbé
- 2- accotement minéral
- 3- gravillonnage clair

Exemple à éviter



Exemple satisfaisant



VI-1- Le hameau de Steen Acker

Le traitement des voies.

Intention générale : renforcer la dominante rurale

3 séquences identifiables :

- 1- les voiries de transit en secteurs non urbanisés ou urbanisés non jointif.

Réalisation d'une bande enherbée de 2 m de part et d'autre de la voie et report du traitement privatif au delà de cette bande. Pas de stationnement longitudinal le long de la voie, gestion du stationnement sur la parcelle. Rupture maximum de 3 m pour passage de la bande enherbée par unité foncière.

- 2- les voiries de transit en secteur d'habitat en bande

Réalisation d'un accotement sur 2.5m de large en traitement minéral (pavés ou stabilisé à l'exclusion d'enrobés). Rupture de matériau tous les 6 m environ. Délimitation de la voie de roulement par une borduration.

Les éléments de clôture seront végétaux, en bois traité, ou peints de teinte blanche rouge-vermillon ou vert-jardin.

- 3- les voiries en impasse ou à très faible trafic

Gravillonnage du tapis de roulement en granulats clairs.

Les éléments de clôture seront végétaux, en bois traité, ou peints de teinte blanche, rouge-vermillon, ou vert-jardin.

Le traitement sur rue consiste à :

- Acquérir la maison basse pour la réhabiliter (et notamment son pignon) et en faire une salle d'activité en remplacement de celle située sur l'arrière,
- aménager un élargissement du trottoir de manière à mettre en scène le passage au niveau du sol
- déplacer le poteau EDF pour mieux mettre en scène le retournement de l'espace public.



Réaménagement du contour de l'église

Démolition de l'ancien local

Confortation des deux saules existant

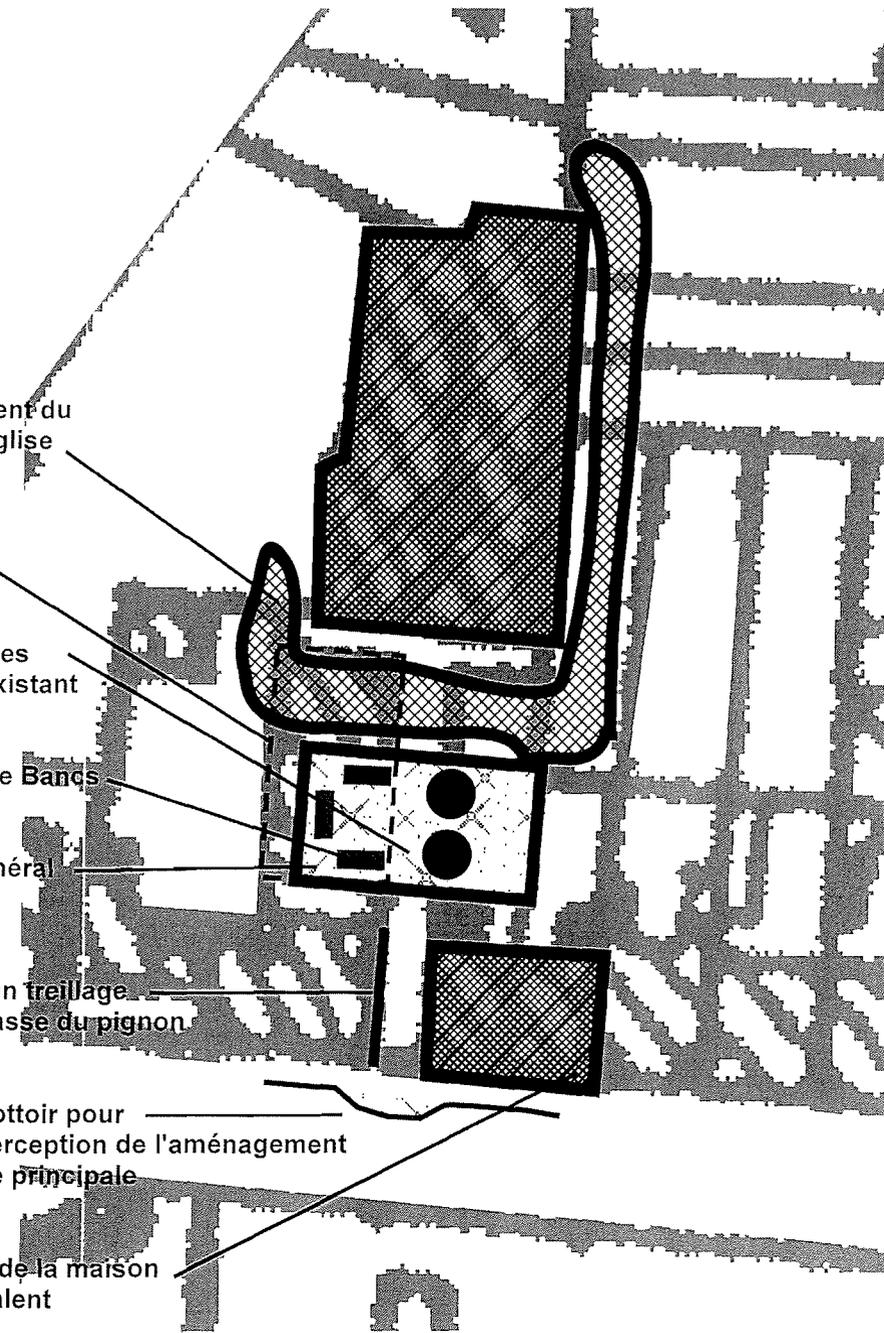
Implantation de Bancs

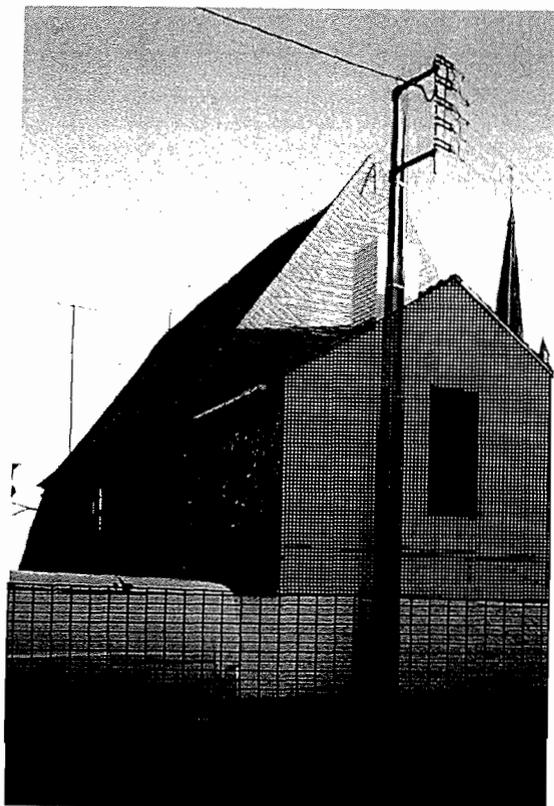
Traitement minéral d'une placette

Installation d'un treillage sur la partie basse du pignon

Inflexion du trottoir pour améliorer la perception de l'aménagement depuis la route principale

Réhabilitation de la maison en local polyvalent





Mise en valeur de l'ancienne chapelle :

- affirmer l'horizontalité du soubassement
- traiter le pignon sur rue de la même manière que les autres murs
- déplacer le poteau EDF

VI-2- Le hameau de l'Abeelee



Le hameau de l'Abeelee bénéficie d'un très bel édifice, en l'espèce son église, élément de centralité extrêmement important de ce noyau urbanisé coupé en deux par la frontière entre deux états.

Hors l'histoire de l'urbanisation a conduit à écarter ce bâtiment de la voie, rendant son accès lugubre, enfermé qu'il est dans un corridor entre deux pignons.

Compte-tenu de l'aspect vétuste d'une maison située à droite du corridor, il avait été initialement imaginé de l'acquérir et de la démolir afin de récupérer son emprise pour élargir l'accès. Bien que ceci reste une solution envisageable, le charme de cette bâtisse et le fait que cette disposition ne dégagerait que la moitié de la perspective sur la façade de l'église, conduit à imaginer son acquisition mais pour libérer l'espace arrière de manière plus importante en démolissant le local situé à gauche ménager une placette qui face front à la totalité de la façade de l'église, permettant par là même une amorce sur le contour qui longe les jardins ouvrier et ouvre des vues sur les champs situés à l'arrière.

Cette disposition procure l'avantage de préserver l'accès dans l'axe de l'église.

Par ailleurs, il est à noter que non loin de là, une ancienne chapelle laisse entrevoir ses façades avec percements en ogive. Il serait souhaitable de faire en sorte que la perception de cet édifice depuis la voie soit elle aussi améliorée de manière à valoriser ce patrimoine et cette voie principale de l'Abeelee par la même occasion.

Accès à l'église de l'Abeelee depuis la rue principale